ANNEXE 51-102A4
DÉCLARATION D'ACQUISITION D'ENTREPRISE

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Dénomination et adresse de la société

Rogers Sugar Inc. (« Rogers Sugar » ou la « Société »)
123 Rogers Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 3V2

1.2 Membre de la haute direction

Le membre de la haute direction suivant de Rogers Sugar est bien renseigné à propos de l'acquisition significative et de la présente déclaration d'acquisition d'entreprise :

Manon Lacroix
Vice-présidente, finances, et secrétaire
514-940-4350

RUBRIQUE 2 DÉTAIL DE L'ACQUISITION

2.1 Nature de l'entreprise acquise

Ayant son siège à Granby, au Québec, L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT ») est l'une des plus importantes sociétés d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. LBMT est issue du regroupement de quatre sociétés, dont trois ont été acquises par LBMT après l'acquisition de la totalité de ses actions émises et en circulation par ses anciens actionnaires le 3 février 2016. Ces trois entreprises, à savoir Highland Sugarworks Inc., Les Produits de l'érable du Grand Nord Inc. et Sucro-Bec L. Fortier Inc., ont été acquises respectivement le 26 août 2016, le 1er décembre 2016 et le 5 mai 2017.

Reconnue comme une pionnière dans le secteur acéricole, LBMT a commencé à servir la clientèle en 1975 en ayant comme vision d'offrir un niveau incomparable de fiabilité, de souplesse et de service à la clientèle. LBMT donne à ses clients accès à un portefeuille de produits et à des capacités de distribution et de production extraordinaires en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, grâce à ses 160 employés. LBMT a des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles qui se consacrent à la récolte de sirop d'érable pur de la plus haute qualité. LBMT est propriétaire des marques L.B. Maple Treat, Highland Sugarworks et Great Northern.

De plus amples renseignements sur la nature de l'entreprise de LBMT sont présentés aux rubriques « Description sommaire de LBMT » (aux pages 31 à 33) et « Facteurs de risque – Risques liés aux activités de LBMT » (aux pages 70 à 72) du prospectus simplifié de Rogers Sugar daté du 21 juillet 2017 (le « prospectus ») que l'on peut consulter sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, lesquelles rubriques sont intégrées par renvoi dans la présente déclaration d'acquisition d'entreprise.

2.2 Date d'acquisition

L'acquisition (au sens attribué à ce terme ci-après) a été réalisée le 5 août 2017 (la « date de clôture de l'acquisition »).

2.3 Contrepartie

À la date de clôture de l'acquisition, 10306835 Canada Inc. (« AcquisitionCo »), filiale en propriété exclusive directe de Lantic Inc. (« Lantic ») formée aux fins de l'acquisition, a acquis la totalité des actions émises et en circulation de LBMT, en contrepartie d'un prix d'achat d'environ 160,3 millions de dollars (le « prix d'achat dans le cadre de l'acquisition »), sous réserve de certains ajustements postérieurs à la clôture (l'« acquisition »). À la

date de clôture de l'acquisition, AcquisitionCo et LBMT ont fusionné, de sorte que LBMT est devenue une filiale en propriété exclusive directe de Lantic.

Le prix d'achat dans le cadre de l'acquisition a été financé au moyen des éléments suivants :

(i) le produit net du placement public de reçus de souscription de la Société représentant un produit brut de 69,2 millions de dollars et de débentures convertibles subordonnées non garanties prorogeables de sixième série à 5,00 % d'un capital global de 57,5 millions de dollars de la Société, qui a été mené à terme le 28 juillet 2017;

(ii) un prélèvement d'environ 50 millions de dollars sur la facilité de crédit modifiée de 275 millions de dollars de Lantic.

2.4 Effet sur la situation financière

Rogers Sugar n'a actuellement aucun projet de changement important dans ses activités ou dans les activités de LBMT qui pourrait avoir un effet significatif sur sa performance et sa situation financières, hormis ce qui est mentionné dans le prospectus.

2.5 Évaluations antérieures

Sans objet.

2.6 Parties à l'opération

L'acquisition n'a pas été conclue avec une personne informée, une personne ayant des liens avec Rogers Sugar ou un membre de même groupe que celle-ci (au sens attribué à ces termes dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*).

2.7 Date de la déclaration

Le 16 octobre 2017

RUBRIQUE 3 ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les états financiers consolidés audités de LBMT pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ainsi que les notes y afférentes et le rapport des auditeurs sur ces états daté du 5 juillet 2017 (les « états financiers de LBMT ») sont reproduits à l'annexe A de la présente déclaration d'acquisition d'entreprise.

L'information financière consolidée pro forma non auditée de Rogers Sugar au 1er avril 2017 et pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 et pour le semestre clos le 1er avril 2017 est reproduite à l'annexe B de la présente déclaration d'acquisition d'entreprise.

Les auditeurs de LBMT n'ont pas donné leur consentement pour l'inclusion de leur rapport contenu dans les états financiers de LBMT joints à la présente déclaration d'acquisition d'entreprise.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente déclaration d'acquisition d'entreprise contient des énoncés ou de l'information qui constituent ou peuvent constituer des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable, y compris des énoncés et de l'information concernant l'acquisition et l'effet prévu de celle-ci sur la Société. Les énoncés prospectifs peuvent également refléter les attentes, prévisions, prédictions ou projections de la Société et de Lantic en ce qui a trait à la performance, aux stratégies et aux événements futurs. On reconnaît les énoncés prospectifs ayant trait à la Société, à Lantic, à LBMT ou à l'entité regroupée découlant de l'acquisition à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « prévoir », « avoir l'intention de », « supposer », « s'attendre à », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou la forme négative de ces expressions, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel. En outre, les énoncés prospectifs renferment notamment des énoncés sur les produits d'exploitation, les charges, le bénéfice, les

flux de trésorerie, les dettes, la situation financière, les pertes et les perspectives futurs de la Société ou de Lantic, ainsi que sur les stratégies et les projets de croissance de la Société ou de Lantic, y compris ceux qui ont trait à l'entité regroupée découlant de l'acquisition. L'information pro forma contenue dans la présente déclaration d'acquisition d'entreprise peut également constituer de l'information prospective, mais ne devrait pas être considérée ni être interprétée comme étant la situation financière réelle de la Société, de Lantic ou de l'entité regroupée découlant de l'acquisition et ne devrait pas représenter les résultats d'exploitation réels de la Société, de Lantic ou de l'entité regroupée découlant de l'acquisition si la réalisation de l'acquisition avait eu lieu aux dates et pour les périodes indiquées. Les énoncés prospectifs incluent également des énoncés qui ne renvoient pas à des faits historiques.

L'ensemble des énoncés prospectifs ou de l'information prospective figurant dans la présente déclaration d'acquisition d'entreprise sont présentés sous réserve de la présente rubrique et d'autres mises en garde données ou facteurs énoncés dans les présentes ou dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, et rien ne garantit que les résultats réels ou les faits nouveaux se matérialiseront ni, s'ils se matérialisent en grande partie, qu'ils auront les incidences ou les effets attendus sur la Société, individuellement ou collectivement avec LBMT.

En ce qui a trait aux énoncés prospectifs qui figurent dans la présente déclaration d'acquisition d'entreprise, la Société et Lantic ont fait des estimations et posé des hypothèses concernant, notamment, ce qui suit : que la conjoncture du marché et la conjoncture économique générales demeureront conformes à l'expérience antérieure et aux attentes de la direction, que les prix du marché des produits et les marges de la Société et de LBMT demeureront au niveau actuel ou augmenteront, que l'entité regroupée découlant de l'acquisition pourra conserver son statut d'acheteur autorisé auprès de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (la « FPAQ »), que l'entité regroupée découlant de l'acquisition sera en mesure d'acheter des quantités suffisantes de sirop d'érable auprès de producteurs acéricoles au Québec, y compris en raison des changements climatiques, et que la Société pourra payer ses dettes lorsqu'elles arriveront à échéance. Bien que la direction considère que ces hypothèses sont appropriées et raisonnables en fonction des renseignements disponibles à l'heure actuelle, y compris ceux obtenus au moyen de son contrôle diligent effectué à l'égard des activités et des affaires internes de LBMT, et compte tenu de son expérience et de sa perception des tendances passées, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue, rien ne garantit que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs comportent des incertitudes, des risques et d'autres facteurs, connus ou inconnus, en conséquence desquels les résultats, la performance ou les réalisations réels des activités de Rogers Sugar, de LBMT et de l'entité regroupée découlant de l'acquisition ou les faits nouveaux dans le marché et le secteur de la Société ou de LBMT pourraient différer sensiblement des résultats, de la performance, des réalisations ou des faits nouveaux prévus qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les risques liés aux énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit : les risques liés à l'information financière historique de LBMT et à l'information financière pro forma non auditée, le risque que, après la réalisation de l'acquisition, la Société et Lantic soient incapables d'intégrer avec succès les activités de LBMT à leurs activités actuelles et d'obtenir les avantages attendus de l'acquisition, les risques que les renseignements fournis par LBMT ne soient pas exacts ou complets, les frais ou les passifs imprévus liés à l'acquisition, y compris les risques que l'assurance déclarations et garanties (au sens attribué à ce terme dans le prospectus) ne soit pas suffisante pour couvrir ces frais ou ces passifs ou que la Société soit incapable de les recouvrer auprès des anciens actionnaires de LBMT, les risques liés au régime réglementaire encadrant l'achat et la vente de sirop d'érable au Québec, y compris le risque que l'entité regroupée découlant de l'acquisition soit incapable de conserver son statut d'acheteur autorisé auprès de la FPAQ et qu'elle soit incapable d'acheter des quantités suffisantes de sirop d'érable, le risque lié au fait que la production acéricole est saisonnière et sujette aux changements climatiques, le risque lié à la concentration de la clientèle et à la dépendance de LBMT à l'égard des produits de marque maison, le risque lié aux habitudes des consommateurs, le risque lié au fait que la croissance des activités de LBMT est pour l'essentiel tributaire des exportations et le risque lié au commerce international en général. Voir la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus.

On trouvera de plus amples renseignements sur les risques et les incertitudes supplémentaires pouvant avoir une incidence sur les résultats d'exploitation et la performance de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société datée du 23 novembre 2016 (aux pages 23 à 28) et dans le rapport de gestion sur les états financiers consolidés audités des exercices de la Société clos les 1er octobre 2016 et 3 octobre 2015 (aux pages 35 à 41).

Étant donné ces incertitudes, il est conseillé aux investisseurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les projections, les opinions et les plans actuels de la direction, et sont par conséquent susceptibles de changer. La Société et Lantic n'assument aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les énoncés prospectifs dans l'éventualité d'un changement dans les hypothèses se rapportant à ces estimations, à ces projections, à ces opinions et à ces plans, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne les y oblige. Tous les énoncés prospectifs verbaux ou écrits subséquents qui sont attribuables à la Société, à Lantic ou à leurs administrateurs, leurs dirigeants ou leurs employés, ou à des personnes qui sont expressément autorisées à agir pour leur compte sont expressément et entièrement présentés sous réserve de la présente rubrique.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE HISTORIQUE DE LBMT ET L'INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA NON AUDITÉE

La présente déclaration d'acquisition d'entreprise contient de l'information financière consolidée pro forma non auditée de la Société, à savoir l'état consolidé combiné pro forma non audité de la situation financière de la Société au 1er avril 2017 et les états combinés pro forma non audités du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 et pour le semestre clos le 1er avril 2017. Cette information financière consolidée pro forma non auditée a été préparée au moyen de certains états financiers de la Société ainsi que des états financiers de LBMT, comme il est décrit de façon plus détaillée dans les notes afférentes à l'information financière consolidée pro forma non auditée. Pour préparer cette information financière consolidée pro forma non auditée, la Société n'a disposé que d'un accès restreint aux livres et aux registres de LBMT et elle n'est donc pas en mesure d'évaluer ou de vérifier de façon indépendante l'information fournie par LBMT, y compris les états financiers de LBMT ayant servi à préparer l'information financière consolidée pro forma non auditée. Cette information ne vise pas à être représentative des résultats qui auraient réellement été obtenus, ou des résultats prévus ultérieurement, si les événements reflétés dans le présent document avaient eu lieu aux dates indiquées. Les résultats réels pourraient différer de ceux qui sont présentés dans l'information financière consolidée pro forma non auditée. Cette information a été préparée sans qu'aucun ajustement ne soit apporté pour tenir compte des gains et des synergies d'exploitation, des possibilités de revenu et des économies de coûts qui auraient pu découler des activités de l'entité regroupée. Comme cette information a été élaborée afin de démontrer de façon rétrospective l'incidence de transactions survenues ou devant survenir à une date ultérieure (bien que cela ait été réalisé conformément à la pratique généralement acceptée en se fondant sur des hypothèses raisonnables), la nature intrinsèque de l'information pro forma comprend des limites inhérentes.

Les états financiers consolidés audités de LBMT pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux entreprises à capital fermé, soit les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la partie II du Manuel de CPA Canada. L'information financière consolidée pro forma non auditée de la Société a fait l'objet d'un rapprochement entre les principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux entreprises à capital fermé et les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), référentiel comptable utilisé par la Société.

L'information contenue dans l'information financière consolidée pro forma non auditée est par conséquent assujettie aux limites et aux mises en garde présentées dans les notes y afférentes, notamment celles qui ont trait au rapprochement entre l'information financière de LBMT établie conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux entreprises à capital fermé et celle établie conformément aux IFRS. Il est conseillé de ne pas se fier indûment à cette information. Il y a lieu de se reporter aux notes afférentes à l'état consolidé combiné pro forma non audité de la situation financière de la Société au 1er avril 2017 ainsi qu'à celles afférentes aux états combinés pro forma non audités du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 et pour le semestre clos le 1er avril 2017 et à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus.

FAIT le 16 octobre 2017.

Par : *(signé) Manon Lacroix*

Manon Lacroix
Vice-présidente, finances, et secrétaire

ANNEXE A

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS DE L.B. MAPLE TREAT CORPORATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Voir ci-joint.

États financiers consolidés de

L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

Exercice clos le 31 mars 2017

L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
Bilan consolidé	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé des bénéfices non répartis (déficit)	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 40

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone 514-840-2100
Télécopieur 514-840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de L.B. Maple Treat Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de L.B. Maple Treat Corporation, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2017, les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (déficit) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de L.B. Maple Treat Corporation au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Informations comparatives

Les états financiers consolidés de L.B. Maple Treat Corporation au 31 mars 2016 et pour la période de 80 jours close à cette date n'ont pas été audités. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces états.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Le 5 juillet 2017

Montréal, Canada

L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

Bilan consolidé

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

	2017	2016 (non audité)
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 529 378 $	– $
Trésorerie soumise à des restrictions (note 5)	10 935 700	–
Débiteurs (note 3)	13 075 226	7 450 459
Impôts à recevoir	299 097	–
Stocks (note 4)	42 165 896	15 893 473
Charges payées d'avance et acomptes	608 347	302 646
Frais de financement reportés sur la dette bancaire	362 802	–
	68 976 446	23 646 578
Trésorerie soumise à des restrictions (note 5)	1 882 418	4 026 645
Immobilisations corporelles (note 6)	7 445 359	2 242 003
Actifs incorporels (note 7)	24 429 917	10 198 416
Écart d'acquisition (note 8)	18 080 136	13 766 610
	120 814 276 $	53 880 252 $
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 9)	17 611 718 $	8 646 796 $
Créditeurs et charges à payer (note 10)	10 801 106	7 907 658
Impôts à payer	8 848	119 690
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 11)	10 670 022	–
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 12)	2 711 213	1 087 500
	41 802 907	17 761 644
Autres passifs à long terme (note 11)	1 746 987	3 887 453
Dette à long terme (note 12)	34 162 818	16 281 208
Juste valeur des instruments financiers dérivés [note 21 b)]	42 162	–
Impôts futurs (note 13)	5 862 923	2 931 915
	83 617 797	40 862 220
Capitaux propres		
Capital-actions (note 14)	35 500 038	15 000 018
Surplus d'apport (note 15)	118 421	14 066
Écart de conversion cumulé	409 326	–
Bénéfices non répartis (déficit)	1 168 694	(1 996 052)
	37 196 479	13 018 032
Engagements et garantie (note 17)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 23)		
	120 814 276 $	53 880 252 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

_____, administrateur

_____, administrateur

L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour la période de 80 jours close le 31 mars 2016

	2017 (365 jours)	2016 (non audité) (80 jours)
Ventes (note 19)	107 894 059 $	11 250 312 $
Coût des ventes (notes 4 et 19)	93 628 174	10 215 323
Bénéfice brut	14 265 885	1 034 989
Charges d'exploitation		
Frais de vente et d'administration (notes 16 et 18)	7 842 239	702 286
Coûts liés aux regroupements d'entreprises (notes 2 et 18)	1 494 537	1 493 488
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	2 712 494	596 808
Charges financières (notes 18 et 20)	3 457 067	417 748
Gain résultant d'un regroupement d'entreprises (note 2)	(4 920 796)	–
	10 585 541	3 210 330
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le bénéfice	3 680 344	(2 175 341)
Impôts sur le bénéfice (note 13)		
Exigibles	1 047 101	(76 138)
Futurs	(580 709)	(151 675)
	466 392	(227 813)
Bénéfice net (perte nette)	3 213 952 $	(1 947 528) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

État consolidé des bénéfices non répartis (déficit)

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour la période de 80 jours close le 31 mars 2016

	2017 (365 jours)	2016 (non audité) (80 jours)
Déficit à l'ouverture de l'exercice	(1 996 052) $	– $
Bénéfice net (perte nette)	3 213 952	(1 947 528)
Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts sur le bénéfice au montant de 17 741 $ [17 784 $ au 31 mars 2016 (non audité)] (note 14)	(49 206)	(48 524)
Bénéfices non répartis (déficit) à la clôture de l'exercice	1 168 694 $	(1 996 052) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour la période de 80 jours close le 31 mars 2016

	2017 (365 jours)	2016 (non audité) (80 jours)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	3 213 952 $	(1 947 528) $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 226 254	455 224
Amortissement des actifs incorporels	1 486 240	141 584
Intérêts courus inclus dans le solde de la dette à long terme à la clôture de l'exercice	353 250	52 666
Charge de rémunération à base d'actions (note 15)	104 355	14 066
Amortissement des frais de financement reportés	174 232	10 553
Gain résultant d'un regroupement d'entreprises	(4 920 796)	–
Perte non réalisée sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	42 162	–
Charge de désactualisation sur la contrepartie conditionnelle à payer et sur le solde du prix d'achat à payer	225 805	17 966
Perte de change nette sur la dette à long terme et les liquidités soumises à des restrictions	50 269	–
Impôts futurs	(455 086)	(75 925)
	1 500 637	(1 331 394)
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	1 361 424	583 572
Stocks	9 694 525	199 422
Charges payées d'avance et acomptes	(272 387)	(194 853)
Impôts à recevoir	(167 284)	–
Frais de financement reportés sur la dette bancaire	(362 802)	–
Créditeurs et charges à payer	(13 874 769)	897 260
Impôts à payer	(110 842)	(86 826)
	(2 231 498)	67 181
Activités de financement		
Produit de l'émission d'instruments d'emprunt à long terme	34 689 750	17 500 000
Frais de financement	(375 750)	(194 511)
Remboursement sur la dette à long terme	(15 426 046)	–
Variation de la dette bancaire	8 299 864	7 914 722
Produit de l'émission de capital-actions	20 500 020	15 000 018
Frais d'émission d'actions	(66 947)	(66 308)
	47 620 891	40 153 921
Activités d'investissement		
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 2)	(34 245 781)	(35 635 878)
Paiement du solde du prix d'achat à payer lié à un regroupement d'entreprises	–	(411 652)
Dépôts entiercés liés aux regroupements d'entreprises	(8 751 855)	(4 026 645)
Achat d'immobilisations corporelles	(956 887)	(146 927)
Achat d'actifs incorporels	(87 332)	–
Crédit d'impôt sur les immobilisations corporelles	113 442	–
	(43 928 413)	(40 221 102)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	68 398	–
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à des restrictions	1 529 378	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions à l'ouverture de l'exercice	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions à la clôture de l'exercice	1 529 378 $	– $
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Achat impayé d'immobilisations corporelles à la clôture de l'exercice	158 731 $	– $
Acquisition d'une entreprise financée au moyen d'une contrepartie conditionnelle à payer (note 2)	6 598 151	–
Acquisitions d'entreprises financées au moyen de soldes du prix d'achat à payer (note 2)	1 666 559	4 281 139

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L.B. Maple Treat Corporation (la « société »), entreprise à capital fermé auparavant nommée 9581464 Canada Inc. (« Canada Inc. »), a été constituée en société par actions le 12 janvier 2016 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*; son exploitation a commencé le 3 février 2016, au moment de l'acquisition de la totalité des actions en circulation de L.B. Maple Treat Corporation (voir la note 2). Immédiatement après l'acquisition, L.B. Maple Treat Corporation a été fusionnée avec Canada Inc., et la société regroupée exerce ses activités sous le nom de L.B. Maple Treat Corporation.

La société transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Ses produits sont vendus au Canada et dans le monde entier.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »). Voici les principales méthodes comptables de la société :

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la société. Les états financiers consolidés sont présentés dans cette monnaie.

c) Stocks

Les stocks de matières premières (sirop en vrac, bouteilles, bouchons, étiquettes et autres) et de produits finis de la société sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur accumulées. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux qui devraient permettre d'amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée.

Immobilisations	Taux
Bâtiments	5 %
Stationnement	8 %
Matériel	20 %
Barils	15 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	30 %
Mobilier et agencements	20 %
Logiciels	100 %
Matériel roulant	30 %

e) Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis soit seuls soit à même un groupe d'actifs sont initialement constatés et évalués au coût. Ils sont par la suite comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur accumulées. Le coût d'un groupe d'actifs incorporels, y compris les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui répondent aux critères requis pour être comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition, est attribué aux différents actifs du groupe en fonction de la juste valeur de ceux-ci. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période suivante :

Actif	Période
Relations clients	10 ans

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs incorporels (suite)

La marque a une durée de vie utile indéfinie et n'est pas amortie. La marque est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait être supérieure à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'un actif incorporel excède sa juste valeur, une perte de valeur égale à l'excédent est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

f) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est un actif représentant les avantages économiques futurs découlant d'autres actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et constatés séparément. À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme l'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis. Il est par la suite comptabilisé au coût, moins toute perte de valeur. À la date de l'acquisition, l'écart d'acquisition est attribué aux unités d'exploitation de la société qui devraient profiter des synergies résultant du regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti; il est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle l'écart d'acquisition est attribué pourrait être supérieure à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, excède sa juste valeur, une perte de valeur égale à l'excédent est comptabilisée. Une perte de valeur ne peut pas être subséquemment reprise.

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables, font l'objet d'un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée par la comparaison de la valeur comptable d'un actif donné avec les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être dégagés par cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs devant en découler, une perte de valeur est constatée, d'un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. En l'absence de prix cotés, la société emploie les flux de trésorerie attendus, actualisés selon un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif à une juste valeur estimée.

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

La société comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers en question. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs financiers et les passifs financiers créés ou émis lors d'une opération entre apparentés conclue avec la direction.

Au moment de la comptabilisation initiale, la société peut choisir d'évaluer par la suite tout instrument financier à sa juste valeur. Ce choix est irrévocable. La société n'a pas fait pareil choix durant l'exercice. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Après la comptabilisation initiale, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

La société soumet à un test de dépréciation tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Si de nombreux actifs sont assujettis aux mêmes facteurs, elle les regroupe aux fins des tests de dépréciation. La direction regarde si l'émetteur éprouve ou non des difficultés financières ou s'il y a eu rupture de contrat, par exemple une défaillance ou l'omission de verser des intérêts ou des remboursements de capital, pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la société détermine si le facteur en cause a entraîné un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice. Si c'est le cas, elle ramène alors la valeur comptable des actifs financiers dépréciés à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, au prix que la société pourrait tirer de la vente des actifs ou à la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs, selon le plus élevé des trois. Toute dépréciation qui n'est pas considérée comme temporaire est incluse dans le bénéfice net de l'exercice.

La société comptabilise une reprise sur les pertes de valeur des actifs financiers lorsque leur dépréciation a diminué et que cette diminution peut objectivement être reliée à un événement survenu après la constatation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est imputé au bénéfice net de l'exercice où la reprise est comptabilisée.

i) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable sous-jacente, par exemple un taux d'intérêt précisé, le prix d'un instrument financier ou d'une marchandise ou encore un taux de change. La société conclut des contrats sur dérivés afin de gérer son exposition au risque de change associée à ses activités.

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

Les instruments financiers dérivés peuvent être désignés comme des couvertures, pourvu que la société constitue une documentation officielle décrivant la relation de couverture dès la conclusion, en précisant la stratégie de gestion du risque mise en œuvre ainsi que les détails de l'élément couvert et de l'élément de couverture. La documentation doit identifier l'actif ou le passif couvert, l'élément de couverture, le risque couvert et les modalités prévues de la relation de couverture. La société doit en outre évaluer de manière officielle, à la conclusion de l'instrument et sur la durée de la relation de couverture, si les modalités critiques de l'élément couvert et de l'élément de couverture se correspondent. Si l'élément couvert est une opération future, la société doit également évaluer s'il est probable que l'opération se réalisera au moment prévu et selon le montant précisé. S'il est établi que les modalités critiques de l'élément couvert et de l'élément de couverture cessent de se correspondre, qu'un élément ou l'autre cesse d'exister ou qu'il n'est plus probable que l'opération future se réalisera selon le montant précisé ou dans les quatre semaines suivant la date d'échéance de l'élément de couverture, la société cessera d'appliquer la comptabilité de couverture.

La société couvre son exposition aux fluctuations des cours de change relativement aux flux de trésorerie qu'elle s'attend à tirer des ventes faites auprès de certains clients aux États-Unis (l'élément couvert) à l'aide d'un contrat de change à terme (l'élément de couverture). Elle a appliqué la comptabilité de couverture à cette relation, et le traitement comptable se décrit comme suit :

L'élément couvert est initialement comptabilisé au montant de la contrepartie à payer ou à recevoir. Le gain ou la perte sur l'élément de couverture (le contrat à terme de gré à gré ou le pourcentage du contrat se rapportant à l'élément couvert) est constaté à titre d'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert lorsque l'opération prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif. Lorsque l'élément couvert est comptabilisé directement en résultat net, le gain ou la perte sur l'élément de couverture est inclus sous la même rubrique des produits ou des charges.

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

Lorsque l'élément de couverture vient à échéance après la comptabilisation de l'élément couvert, l'élément de couverture (le contrat à terme de gré à gré ou le pourcentage du contrat se rapportant à l'élément couvert) est comptabilisé à la même date que l'élément couvert selon le prix au comptant ou le taux du jour en vigueur à cette date (c.-à-d. à un montant égal à la différence entre le taux du contrat et le taux du jour à la date de l'évaluation multipliée par le notionnel ou la quantité du contrat). Le gain ou la perte est inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert ou en résultat net, conformément au paragraphe précédent, et le montant compensatoire est comptabilisé à titre d'actif ou de passif sur instrument dérivé, selon le cas. Si une période de présentation de l'information se termine avant que l'élément de couverture soit arrivé à échéance, l'élément de couverture est réévalué selon le prix au comptant ou le taux du jour en vigueur à la date du bilan de la période de présentation de l'information, tout gain ou toute perte étant inclus dans le résultat net. Lorsque l'élément de couverture arrive à échéance, l'actif ou le passif sur instrument dérivé est décomptabilisé, l'élément de couverture est constaté à titre de montant du règlement, et tout gain ou toute perte supplémentaire sur l'élément de couverture est comptabilisé en résultat net.

j) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours, des remises commerciales, des ristournes au volume et des escomptes au comptant. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et les avantages importants inhérents à leur propriété ont été transférés au client, que leur recouvrement est probable, que les retours de marchandises éventuels et les coûts associés peuvent être estimés de façon fiable, que la société n'exerce plus sur les biens cédés un droit de gestion et que le montant de la vente peut être évalué de manière fiable. Le transfert des risques et avantages se produit à la réception des marchandises par le client, puisque le titre de propriété est cédé au moment de la livraison à un établissement commercial du client ou à un autre endroit précisé par ce dernier. S'il est probable qu'une remise sera consentie et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable, alors cette remise est comptabilisée en réduction des produits au moment où la vente est constatée.

1. Principales méthodes comptables (suite)

k) Rémunération à base d'actions

La société comptabilise tous ses paiements à base d'actions selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût de la rémunération est imputé directement au bénéfice net sur la période d'acquisition des droits, un crédit correspondant étant imputé au surplus d'apport. Les attributions directes d'options sur actions octroyées aux salariés sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'attribution, et la charge qui s'y rapporte est comptabilisée en totalité, un crédit correspondant étant aussi imputé au surplus d'apport. Lorsque des options sur actions sont exercées, la contrepartie et le surplus d'apport correspondant sont imputés au capital-actions. La juste valeur des options sur actions attribuées est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes selon les montants qui, de l'avis de la société, se rapprochent de la volatilité prévue du cours des actions de la société, de la durée de vie prévue des attributions de rémunération à base d'actions, de la juste valeur des actions de la société et du taux d'intérêt sans risque, déterminés à la date d'attribution.

l) Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la société. Les états financiers consolidés sont exprimés dans cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est la devise ayant cours dans la principale économie où la société exerce ses activités.

La monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère est la devise locale, soit le dollar américain.

i) Opérations en devises

Les opérations libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, tandis que les actifs et les passifs non monétaires sont convertis à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont constatés dans l'état consolidé des résultats.

ii) Établissement étranger

Les états financiers consolidés de la filiale étrangère autonome sont convertis en dollars canadiens selon la méthode du cours de clôture, aux termes de laquelle les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change mensuels moyens en vigueur durant les périodes concernées. Les ajustements résultant de la conversion sont reportés et comptabilisés directement dans les capitaux propres à titre d'écart de conversion cumulé. Lorsqu'un établissement étranger est cédé, en tout ou en partie, la partie correspondante de l'écart de conversion est reclassée dans les résultats.

1. Principales méthodes comptables (suite)

m) Opérations entre apparentés

Une opération monétaire entre apparentés, ou une opération non monétaire entre apparentés qui présente une substance commerciale, est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'elle est conclue dans le cours normal des activités, à moins que l'opération ne représente l'échange d'un bien destiné à être vendu dans le cours normal des activités. Si l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange si elle entraîne une modification réelle des droits de propriété liés à l'élément transféré et s'il existe une preuve indépendante étayant la valeur d'échange.

Toutes les autres opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur comptable.

n) Impôts sur le bénéfice

La société comptabilise ses impôts sur le bénéfice futurs selon la méthode axée sur le bilan, suivant laquelle des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des éléments inscrits au bilan et leurs valeurs fiscales respectives. De plus, des économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées, le cas échéant, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces avantages futurs se réaliseront. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition et les lois qui sont pratiquement en vigueur et qui devraient s'appliquer lorsque les actifs et les passifs d'impôts en question seront réglés ou réalisés.

o) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de la période considérée. Les éléments significatifs donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment l'estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition lors d'un regroupement d'entreprises, l'estimation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer lors d'un regroupement d'entreprises, le choix des hypothèses employées dans l'évaluation de la charge de rémunération à base d'actions et la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses sont périodiquement réexaminées, et les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont portés au bénéfice net de l'exercice où ils sont établis.

2. Regroupements d'entreprises

Exercice clos le 31 mars 2017

Le 1er décembre 2016, la société a fait l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A émises et en circulation de Great Northern Maple Products Inc. (« GNMP ») pour un prix d'achat de 25 455 954 $. GNMP est une société fermée menant des activités d'approvisionnement, de transformation, de conditionnement, de distribution et de vente de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable.

L'acquisition a été réglée en partie au moyen d'une contrepartie en trésorerie de 18 857 803 $, le solde de 7 000 000 $ étant conditionnel à l'atteinte de cibles mensuelles et annuelles en matière de volume des ventes réalisées auprès d'un client particulier au cours des périodes de douze mois qui seront closes les 30 novembre 2017 et 2018. La contrepartie conditionnelle peut aller de néant à 7 000 000 $ et est payable en versements trimestriels à compter du 28 février 2017. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, déterminée à la date d'acquisition, se chiffrait à 6 598 151 $ et a été calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité du paiement de la contrepartie conditionnelle et un taux d'actualisation de 3,45 %. Une somme totalisant 7 000 000 $ a été entiercée conformément à un accord d'entiercement. Au 31 mars 2017, la valeur comptable de la contrepartie conditionnelle à payer s'établissait à 6 668 989 $ (voir la note 11).

Les coûts de transaction de 582 811 $ engagés par la société ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La société a comptabilisé les actifs acquis et les passifs pris en charge en fonction de l'estimation la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes à la date de l'acquisition.

L'excédent de la juste valeur du montant net des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge sur la contrepartie transférée, qui s'élève à 4 920 796 $, a été constaté dans l'état consolidé des résultats à titre de gain résultant d'un regroupement d'entreprises. Le gain constaté est attribuable à différents facteurs, dont la forte concentration des ventes et des bénéfices provenant d'un nombre restreint de clients et la croissance potentielle limitée de la structure actuelle.

2. Regroupements d'entreprises (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017 (suite)

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établissait comme suit à la date d'acquisition :

	Juste valeur
Actifs acquis	
Trésorerie	968 319 $
Débiteurs	5 544 508
Impôts sur le bénéfice à recevoir	131 813
Stocks	27 079 872
Charges payées d'avance et acomptes	16 971
Immobilisations corporelles	4 688 088
Relations clients	10 540 000
Marque	370 000
Total des actifs acquis	49 339 571
Passifs pris en charge	
Créditeurs et charges à payer	15 558 986
Impôts futurs	3 403 835
Total des passifs pris en charge	18 962 821
Total des actifs acquis et des passifs pris en charge, montant net	30 376 750 $
Contrepartie	
Trésorerie	18 857 803 $
Contrepartie conditionnelle à payer	6 598 151
	25 455 954 $
Gain résultant d'un regroupement d'entreprises	4 920 796 $

Le 26 août 2016, la société a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Highland Sugarworks Inc. (« HSW ») pour un prix d'achat de 18 728 111 $. HSW est une société fermée menant des activités d'approvisionnement, de transformation, de conditionnement, de distribution et de vente de sirop d'érable.

2. Regroupements d'entreprises (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017 (suite)

L'acquisition a été partiellement réglée au moyen d'une contrepartie en trésorerie de 17 061 552 $ (13 124 271 $ US), le solde de 1 722 500 $ (1 325 000 $ US) étant considéré comme un solde du prix d'achat à payer. De ce solde à payer, 50 % doit être versé le 26 août 2017 et le reste, le 26 février 2018. La juste valeur du solde du prix d'achat à payer, à la date d'acquisition, se chiffrait à 1 666 559 $ (1 281 968 $ US) et avait été calculée selon un taux d'actualisation de 3,14 %. Comme le voulait la convention d'achat d'actions, le montant du solde du prix d'achat a été entiercé conformément à un accord d'entiercement. Au 31 mars 2017, la valeur comptable du solde du prix d'achat à payer s'établissait à 1 736 530 $ (1 305 760 $ US) (voir la note 11).

La convention d'achat d'actions comprend une disposition prévoyant une contrepartie supplémentaire conditionnelle à l'atteinte d'une cible du BAIIA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La contrepartie conditionnelle peut aller de néant à 2 275 000 $ (1 750 000 $ US) et doit être versée au plus tard le 30 avril 2017. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité du paiement de la contrepartie conditionnelle et un taux d'actualisation de 3,14 %. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, déterminée à la date de l'acquisition, était de néant.

Les coûts de transaction de 911 726 $ engagés par la société ont été passés en charge à mesure qu'ils ont été engagés.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La société a comptabilisé les actifs acquis et les passifs pris en charge en fonction de l'estimation la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes à la date de l'acquisition.

L'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur du montant net des actifs identifiables acquis, qui s'élève à 4 216 792 $, a été imputé à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition résiduel constaté est attribuable à différents facteurs, dont la croissance potentielle auprès des clients existants et les occasions d'accroître les ventes de produits existants de la société. La tranche de l'écart d'acquisition déductible aux fins des impôts est de 3 753 240 $ (2 887 108 $ US).

2. Regroupements d'entreprises (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017 (suite)

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établissait comme suit à la date d'acquisition :

	Juste valeur
Actifs acquis	
Trésorerie	705 255 $
Débiteurs	1 396 698
Stocks	8 753 877
Charges payées d'avance	15 674
Immobilisations corporelles	725 565
Relations clients	4 004 000
Marque	611 000
Écart d'acquisition	4 216 792
Total des actifs acquis	20 428 861
Passifs pris en charge	
Dette bancaire	665 058
Créditeurs et charges à payer	1 035 692
Total des passifs pris en charge	1 700 750
Total des actifs acquis et des passifs pris en charge, montant net	18 728 111 $
Contrepartie	
Trésorerie	17 061 552 $
Solde du prix d'achat à payer (retenues)	1 666 559
	18 728 111 $

2. Regroupements d'entreprises (suite)

Période de 80 jours close le 31 mars 2016 (non audité)

Le 3 février 2016, Canada Inc. a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT ») pour un prix d'achat de 40 956 453 $. LBMT est une société fermée menant des activités de transformation du sirop d'érable et de produits dérivés de l'érable.

L'acquisition a été partiellement réglée au moyen d'une contrepartie en trésorerie de 36 675 314 $, le solde de 4 438 297 $ étant considéré comme un solde du prix d'achat à payer (sous forme de retenues de garantie). La première retenue de garantie, qui se chiffre à 411 652 $, a été versée le 31 mars 2016 et la seconde, de 4 026 645 $, est payable le 3 août 2017. La juste valeur du solde du prix d'achat à payer, à la date d'acquisition, se chiffrait à 4 281 139 $ et avait été calculée selon un taux d'actualisation de 3,17 %. Comme le voulait la convention d'achat d'actions, le montant du solde du prix d'achat à payer a été entiercé conformément à un accord d'entiercement. Au 31 mars 2017, la valeur comptable du solde du prix d'achat à payer s'établissait à 4 011 490 $ (voir la note 11).

Les coûts de transaction de 1 493 488 $ engagés par la société ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La société a comptabilisé les actifs acquis et les passifs pris en charge en fonction de l'estimation la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes à la date de l'acquisition.

L'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur du montant net des actifs identifiables acquis, qui s'élève à 13 766 610 $, a été imputé à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition résiduel constaté est attribuable à différents facteurs, dont la forte croissance potentielle sur certains marchés et la possibilité d'utiliser la capacité excédentaire pour accéder à de nouveaux marchés. La tranche de l'écart d'acquisition déductible aux fins des impôts est de néant.

2. Regroupements d'entreprises (suite)

Période de 80 jours close le 31 mars 2016 (non audité) (suite)

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établissait comme suit à la date d'acquisition :

	Juste Valeur
Actifs acquis	
Trésorerie	1 026 994 $
Débiteurs	8 034 031
Stocks	16 092 895
Charges payées d'avance et acomptes	107 793
Immobilisations corporelles	2 550 300
Relations clients	8 910 000
Marque	1 430 000
Écart d'acquisition	13 766 610
Total des actifs acquis	51 918 623
Passifs pris en charge	
Dette bancaire	732 074
Créditeurs et charges à payer	6 997 956
Impôts à payer	206 516
Impôts futurs	3 025 624
Total des passifs pris en charge	10 962 170
Total des actifs acquis et des passifs pris en charge, montant net	40 956 453 $
Contrepartie	
Trésorerie	36 675 314 $
Solde du prix d'achat à payer (retenues)	4 281 139
	40 956 453 $

3. Débiteurs

	2017	2016 (non audité)
Comptes clients	11 728 670 $	7 002 365 $
Moins la provision pour perte de valeur	(41 993)	–
	11 686 677	7 002 365
Autres débiteurs	1 388 549	448 094
	13 075 226 $	7 450 459 $

4. Stocks

	2017	2016 (non audité)
Sirop en vrac	30 200 098 $	9 881 535 $
Produits finis	9 620 641	2 495 656
Bouteilles, bouchons, étiquettes et autres	2 345 157	3 516 282
	42 165 896 $	15 893 473 $

Le montant des stocks comptabilisé en charges dans le coût des ventes à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 se chiffre à 93 357 920 $ (10 091 752 $ en 2016, non audité).

5. Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions comprend les éléments suivants :

a) La trésorerie détenue dans un compte entiercé (7 007 418 $ au 31 mars 2017) par un dépositaire conformément à un accord d'entiercement daté du 2 décembre 2016 et intervenu entre la société, les actionnaires précédents de GNMP et le dépositaire dans le cadre de l'acquisition de GNMP le 1er décembre 2016 (voir la note 2).

b) La trésorerie détenue dans un compte entiercé (1 762 118 $, soit 1 325 000 $ US, au 31 mars 2017) par un dépositaire conformément à un accord d'entiercement daté du 26 août 2016 et intervenu entre la société, l'actionnaire précédent de HSW et le dépositaire dans le cadre de l'acquisition de HSW le 26 août 2016 (voir la note 2).

5. Trésorerie soumise à des restrictions (suite)

c) La trésorerie détenue dans un compte entiercé (4 048 582 $ au 31 mars 2017 et 4 026 645 $ au 31 mars 2016, non audité) par un dépositaire conformément à un accord d'entiercement daté du 3 février 2016 et intervenu entre la société, les actionnaires précédents de LBMT et le dépositaire, dans le cadre de l'acquisition de LBMT le 3 février 2016 (voir la note 2).

6. Immobilisations corporelles

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	201 000 $	− $	201 000 $
Bâtiments	2 301 332	125 563	2 175 769
Stationnement	14 584	2 917	11 667
Matériel	3 318 848	906 874	2 411 974
Barils	2 577 129	449 848	2 127 281
Améliorations locatives	150 291	29 913	120 378
Matériel informatique	101 887	35 982	65 905
Mobilier et agencements	69 750	16 685	53 065
Logiciels	26 821	13 672	13 149
Matériel roulant	199 213	59 764	139 449
Immobilisations en cours de construction	125 722	−	125 722
	9 086 577 $	1 641 218 $	7 445 359 $

	2016 (non audité)		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiments	238 000 $	11 900 $	226 100 $
Matériel	1 526 205	306 645	1 219 560
Barils	858 874	116 916	741 958
Matériel informatique	50 125	14 801	35 324
Mobilier et agencements	23 500	4 700	18 800
Logiciels	523	262	261
	2 697 227 $	455 224 $	2 242 003 $

7. Actifs incorporels

			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Relations clients	23 546 092 $	1 628 560 $	21 917 532 $
Marque[i)]	2 425 053	–	2 425 053
Actifs incorporels en cours d'élaboration	87 332	–	87 332
	26 058 477 $	1 628 560 $	24 429 917 $

			2016 (non audité)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Relations clients	8 910 000 $	141 584 $	8 768 416 $
Marque[i)]	1 430 000	–	1 430 000
	10 340 000 $	141 584 $	10 198 416 $

i) À durée de vie indéfinie.

8. Écart d'acquisition

	2017	2016 (non audité)
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 766 610 $	– $
Acquisitions d'entreprises (note 2)	4 216 792	13 766 610
Écart de conversion cumulé	96 734	–
Solde à la clôture de l'exercice	18 080 136 $	13 766 610 $

9. Dette bancaire

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable consentie par une institution bancaire, d'un maximum autorisé de 32 000 000 $. Cette facilité porte intérêt au taux préférentiel majoré d'une marge applicable se situant entre 0,75 % et 2,5 % (1,75 % au 31 mars 2017). La société paie une commission d'attente qui varie entre 0,35 % et 0,70 %, selon son ratio d'endettement. La facilité de crédit renouvelable pourra être renouvelée le 2 février 2019.

Le maximum autorisé de la facilité de crédit renouvelable correspond à un certain pourcentage des débiteurs admissibles et des stocks.

La société dispose également de lettres de crédit d'un montant autorisé de 12 500 000 $ qui portent intérêt au taux préférentiel majoré d'une marge applicable se situant entre 1,75 % et 3,50 %, selon le ratio d'endettement de la société (voir la note 17).

La facilité de crédit renouvelable et la facilité de lettres de crédit sont garanties par une hypothèque de premier rang grevant une tranche de 125 000 000 $ de l'entièreté des biens immeubles actuels et futurs de la société, corporels et incorporels, dont les immobilisations corporelles, les stocks et les débiteurs.

Aux termes de la convention de facilités de crédit, la société doit se conformer à certaines clauses restrictives et est tenue de respecter certains ratios financiers. Au 31 mars 2017, la société respectait toutes ces clauses restrictives et tous les ratios financiers.

10. Créditeurs et charges à payer

	2017	2016 (non audité)
Comptes fournisseurs et charges à payer [i)]	10 105 539 $	7 559 883 $
Salaires et vacances à payer [ii)]	695 567	347 775
	10 801 106 $	7 907 658 $

i) Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, la FPAQ permet aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats sur le reste de l'année (jusqu'en février). Une fois que la classification du sirop est établie, les acheteurs autorisés doivent payer 30 % du coût du sirop le 15e jour du mois suivant. Le solde impayé porte intérêt (au taux préférentiel majoré de 1 %) et il est payé en quatre versements mensuels (novembre, décembre, janvier et février).

ii) Dans les salaires et vacances à payer sont inclus des versements à payer au gouvernement de 37 389 $ au 31 mars 2017 (120 $ au 31 mars 2016, non audité), qui comprennent les cotisations sociales.

11. Autres passifs à long terme

	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Total
Solde au 12 janvier 2016 (non audité)	− $	− $	− $
Acquisition d'entreprises (note 2)	−	4 281 139	4 281 139
Charge de désactualisation	−	17 966	17 966
Versement effectué	−	(411 652)	(411 652)
Moins la tranche à court terme	−	−	−
Solde au 31 mars 2016 (non audité)	−	3 887 453	3 887 453
Acquisition d'entreprises (note 2)	6 598 151	1 666 559	8 264 710
Charge de désactualisation	70 838	154 967	225 805
Versements effectués	−	−	−
Écart de conversion cumulé	−	39 041	39 041
Moins la tranche à court terme	(4 922 002)	(5 748 020)	(10 670 022)
Solde au 31 mars 2017	1 746 987 $	− $	1 746 987 $

12. Dette à long terme

	2017	2016 (non audité)
Emprunt à terme de 28 131 250 $ portant intérêt au taux de 1,23 %, plus une commission d'attente de 3,00 %, remboursable en six versements de capital de 553 125 $, trois versements de capital de 737 500 $ et un versement final de 23 153 125 $ le 2 février 2019 [i), ii)]	27 578 125 $	– $
Emprunt à terme de 5 000 000 $US portant intérêt au taux de 1,07 %, plus une commission d'attente de 3,00 %, remboursable en sept versements de capital de 93 750 $US, trois versements de capital de 125 000 $US et un versement final de 3 968 750 $ US le 2 février 2019 [i), ii)]	6 275 466	–
Emprunt à terme non garanti de 3 000 000 $ plus les intérêts courus de 405 916 $ au 31 mars 2017 (52 666 $ au 31 mars 2016, non audité), portant intérêt au taux de 11 %, remboursable en un versement (capital et intérêts confondus) le 4 août 2019	3 405 916	3 052 666
Emprunt à terme de 14 500 000 $ portant intérêt au taux de 3,69 %, remboursé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017	–	14 500 000
	37 259 507	17 552 666
Moins les frais de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de 184 785 $(10 553 $ en 2016, non audité)	(385 476)	(183 958)
	36 874 031	17 368 708
Moins la tranche à court terme	(2 711 213)	(1 087 500)
	34 162 818 $	16 281 208 $

12. Dette à long terme (suite)

Les remboursements de capital sur la dette à long terme des trois prochains exercices se présentent comme suit :

2018	2 711 213 $
2019	31 142 378
2020	3 405 916
	37 259 507 $

i) Les emprunts à terme sont garantis par une hypothèque de premier rang grevant une tranche de 125 000 000 $ de l'entièreté des biens immeubles actuels et futurs de la société, corporels et incorporels, dont les immobilisations corporelles, les stocks et les débiteurs.

ii) Aux termes de la convention de facilités de crédit, la société doit se conformer à certaines clauses restrictives et est tenue de respecter certains ratios financiers. Au 31 mars 2017, la société respectait toutes ces clauses restrictives et tous les ratios financiers.

13. Impôts futurs

Les principales composantes des actifs et passifs d'impôts futurs sont les suivantes :

	2017	2016 (non audité)
Actifs d'impôts futurs		
Pertes autres qu'en capital	70 632 $	– $
Frais de financement et frais d'émission d'actions	4 730	–
Autres	72 110	17 572
Actifs d'impôts futurs	147 472 $	17 572 $
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	5 951 202 $	2 937 608 $
Frais de financement	–	11 879
Autres	59 193	–
Passifs d'impôts futurs	6 010 395 $	2 949 487 $

	2017	2016 (non audité)
Montants présentés au bilan comme suit :	– $	– $
Actifs d'impôts futurs	5 862 923	2 931 915
Passifs d'impôts futurs		

13. Impôts futurs (suite)

Pour évaluer la possibilité de réalisation des actifs d'impôts futurs, la direction détermine s'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne se réalise pas. La réalisation ultime des actifs d'impôts futurs dépend de la production d'un bénéfice imposable futur.

Voici les principales composantes de la charge d'impôts sur le bénéfice :

	2017	2016 (non audité)
Charge (recouvrement) d'impôts exigibles	1 047 101 $	(76 138) $
Charge (recouvrement) d'impôts futurs	(580 709)	(151 675)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	466 392 $	(227 813) $

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre, d'une part, les impôts sur le résultat calculés selon les taux d'imposition prévus par la loi fédérale canadienne et les lois des provinces de Québec et de Colombie-Britannique combinés et les taux d'imposition prévus par la loi fédérale aux États-Unis et la loi de l'État du Vermont combinés et, d'autre part, la charge d'impôts présentée dans les états financiers :

	2017	2016 (non audité)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le bénéfice	3 680 344 $	(2 175 341) $
Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés de 29,02 % (26,82 % en 2016)	1 068 035 $	(583 426) $
Éléments non déductibles	481 595	447 624
Éléments non imposables	(1 322 710)	–
Ajustement relatif à des exercices antérieurs	179 522	(91 772)
Écart entre le taux d'imposition actuel et le taux d'imposition futur	(42 008)	–
Impôts reportés comptabilisés dans les bénéfices non répartis	17 741	17 784
Autres	84 217	(18 023)
	466 392 $	(227 813) $

L'augmentation du taux d'imposition combiné découle de la réduction du taux d'imposition au Québec et de l'acquisition de la filiale américaine HSW, les taux d'imposition prévus par la loi étant plus élevés aux États-Unis qu'au Canada.

14. Capital-actions

	2017	2016 (non audité)
Autorisé		
Un nombre illimité d'actions de catégorie A, séries 1 à 5, sans valeur nominale, à droit de vote et droit de participation, ayant égalité de rang avec les actions des catégories B et D		
Un nombre illimité d'actions de catégorie B, séries 1 à 5, sans valeur nominale, à droit de vote et droit de participation, ayant égalité de rang avec les actions des catégories A et D		
Un nombre illimité d'actions de catégorie C, séries 1 à 5, sans valeur nominale, sans droit de vote et avec droit de participation		
Un nombre illimité d'actions de catégorie D, sans valeur nominale, sans droit de vote et avec droit de participation, ayant égalité de rang avec les actions des catégories A et B		
Un nombre illimité d'actions de catégorie E, sans valeur nominale, sans droit de vote et avec droit de participation, rachetables au gré de la société à un montant égal au prix de souscription plus tous les dividendes déclarés et impayés		
Émises et en circulation		
35 500 000 actions de catégorie A (15 000 000 en 2016)	35 500 000 $	15 000 000 $
8 875 000 actions de catégorie C (3 750 000 en 2016)	30	10
750 actions de catégorie E (750 en 2016)	8	8
	35 500 038 $	15 000 018 $

Exercice clos le 31 mars 2017

Le 26 août 2016, la société a émis 8 500 000 actions de catégorie A, série 2, et 2 125 000 actions de catégorie C, série 2, pour une contrepartie en trésorerie de 8 500 000 $ et de 10 $, respectivement.

Le 1er décembre 2016, la société a émis 12 000 000 d'actions de catégorie A, série 3, et 3 000 000 d'actions de catégorie C, série 3, pour une contrepartie en trésorerie de 12 000 000 $ et de 10 $, respectivement.

La société a engagé des frais totalisant 66 947 $ relativement à l'émission de ces actions. Ces frais d'émission d'actions ont été comptabilisés dans l'état consolidé des bénéfices non répartis.

14. Capital-actions (suite)

Période de 80 jours close le 31 mars 2016 (non audité)

Le 25 janvier 2016, la société a émis 4 000 000 d'actions de catégorie A, série 1, pour une contrepartie en trésorerie de 4 000 000 $.

Le 3 février 2016, la société a émis 11 000 000 d'actions de catégorie A, série 1, 3 750 000 actions de catégorie C, série 1, et 750 actions de catégorie E, pour une contrepartie en trésorerie de 11 000 000 $, de 10 $ et de 8 $, respectivement.

La société a engagé des frais totalisant 66 308 $ relativement à l'émission de ces actions. Ces frais d'émission d'actions ont été comptabilisés dans l'état consolidé des bénéfices non répartis.

15. Surplus d'apport

	2017	2016 (non audité)
Solde à l'ouverture de l'exercice	14 066 $	– $
Coût de rémunération lié au régime d'options sur actions (note 16)	104 355	14 066
Solde à la clôture de l'exercice	118 421 $	14 066 $

16. Rémunération à base d'actions

Le 3 février 2016, la société a mis sur pied un régime d'options sur actions (le « régime ») à l'intention de certains des membres du conseil d'administration, de la direction et du personnel aux termes duquel sont attribuées des options assorties d'une période d'acquisition des droits approuvée. Les principales modalités du régime sont les suivantes :

a) le nombre maximal d'actions de catégorie D pouvant être émises aux termes du régime ne peut pas dépasser 10 % du nombre d'actions participatives émises et en circulation (les actions des catégories C et E étant exclues de ce calcul), calculé à la date d'attribution de chaque option;

b) le régime a une durée indéfinie et se terminera lorsque le conseil d'administration le décidera ou s'il se produit un événement influant sur la liquidité (la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la société, la vente de la totalité des actions émises et en circulation de la société ou le dépôt d'un premier appel public à l'épargne);

c) le prix d'exercice de chaque action issue de la conversion d'une option sera établi par le conseil au moment de l'octroi;

16. Rémunération à base d'actions (suite)

d) s'il se produit un événement influant sur la liquidité, les droits seront immédiatement acquis sur toutes les options non acquises, et le mode d'exercice de ces options devra être choisi parmi les suivants :

- souscription d'actions;
- règlement en trésorerie (c.-à-d. que le porteur recevra, à la clôture de l'événement influant sur la liquidité, une contrepartie en trésorerie égale à la différence entre le prix des actions sous-jacentes déterminé par l'événement influant sur la liquidité et le prix d'exercice des options);

e) la période d'acquisition des droits des options s'établit comme suit :

i) 50 % en fonction de critères d'acquisition temporels :

- 10 % au premier anniversaire de la date d'attribution
- 10 % au deuxième anniversaire de la date d'attribution
- 10 % au troisième anniversaire de la date d'attribution
- 10 % au quatrième anniversaire de la date d'attribution
- 10 % au cinquième anniversaire de la date d'attribution

ii) 50 % en fonction de critères d'acquisition liés au rendement :

- 10 % au premier anniversaire de la date d'attribution si la société a atteint au cours de cette période au moins 90 % de la cible du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ») déterminée par le conseil d'administration
- 10 % au deuxième anniversaire de la date d'attribution si la société a atteint au cours de cette période au moins 90 % de la cible du BAIIA déterminée par le conseil d'administration
- 10 % au troisième anniversaire de la date d'attribution si la société a atteint au cours de cette période au moins 90 % de la cible du BAIIA déterminée par le conseil d'administration
- 10 % au quatrième anniversaire de la date d'attribution si la société a atteint au cours de cette période au moins 90 % de la cible du BAIIA déterminée par le conseil d'administration
- 10 % au cinquième anniversaire de la date d'attribution si la société a atteint au cours de cette période au moins 90 % de la cible du BAIIA déterminée par le conseil d'administration

f) toutes les options, que les droits sur celles-ci soient acquis ou non, expirent à la clôture d'un événement influant sur la liquidité ou au moment de la liquidation du régime, au gré du conseil d'administration.

16. Rémunération à base d'actions (suite)

Voici un sommaire de l'activité du régime d'options sur actions et d'autres renseignements s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et la période de 80 jours close le 31 mars 2016 :

	2017		2016 (non audité)	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 520 270	1 $	–	– $
Attribution	2 077 702	1	1 520 270	1
Exercice	–	–	–	–
Renonciation	–	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	3 597 972	1 $	1 520 270	1 $

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les options sur actions aux 31 mars 2017 et 2016 :

	En circulation			Pouvant être exercées[ii)]		
Année	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années) [i)]	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré
2016 (non audité)	1 520 270	–	1 $	–	–	1 $
2017	2 077 702	–	1	–	–	1

16. Rémunération à base d'actions (suite)

Les justes valeurs des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	1 $
Prix d'attribution moyen pondéré	1 $
Volatilité prévue	34,7 %
Taux d'intérêt sans risque	0,76 %
Rendement de l'action prévu	–
Durée de vie prévue (en années)	5

La charge de rémunération à base d'actions s'est chiffrée à 104 355 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (14 066 $ pour la période de 80 jours close le 31 mars 2016, non audité) et a été imputée aux frais de vente et d'administration dans l'état consolidé des résultats.

i) Les options n'ont pas de date d'expiration prédéterminée; par définition, leur durée de vie est la même que celle du régime.

ii) Les options ne peuvent être exercées que s'il se produit un événement influant sur la liquidité. Au 31 mars 2017, il ne s'était produit aucun événement de ce type.

17. Engagements et garantie

Engagements

a) Locaux

La société loue des locaux abritant ses bureaux et ses activités de distribution et de fabrication. Les contrats de location-exploitation visant ces locaux viennent à échéance à diverses dates de décembre 2017 à août 2021.

b) Matériel roulant

La société loue des véhicules aux termes de contrats de location-exploitation venant à échéance à diverses dates d'octobre 2017 à novembre 2021.

c) Convention de gestion

Le 3 février 2016, la société a conclu une convention de gestion avec sa société mère ultime. Aux termes de cette convention, la société convient de verser :

i) des honoraires de gestion annuels de 250 000 $, payables en versements mensuels égaux de 20 833 $ le premier du mois;

17. Engagements et garantie (suite)

Engagements (suite)

c) Convention de gestion (suite)

ii) des honoraires supplémentaires de 50 000 $ pour chaque tranche de 1 000 000 $ du BAIIA de la société dépassant 6 000 000 $. Le total des honoraires annuels à payer définis aux points i) et ii) ci-dessus ne peut dépasser 450 000 $;

iii) des frais équivalant à 1 % de la valeur de l'opération à la conclusion de l'une des opérations suivantes : acquisition d'entreprise, fusion, opération de financement ou de refinancement, apport de capitaux propres venant de nouveaux actionnaires, appel public à l'épargne ou prise de contrôle inversée.

Cette convention restera en vigueur tant que Champlain Maple Canada L.P. ou Champlain Maple Europe L.P. (deux actionnaires de la société) détiendront, directement ou indirectement, une participation dans le capital-actions de la société et que 8288933 Canada Inc. restera le commandité de l'une de ces deux entités.

d) Convention de consultation

Le 3 février 2016, la société a conclu une convention de consultation avec un commanditaire d'une entité actionnaire de la société (la « société en commandite ». Aux termes de cette convention, la société convient de verser des honoraires de gestion annuels de 90 000 $, payables en versements mensuels égaux de 7 500 $ le premier du mois. Cette convention prendra fin i) à la date à laquelle la société en commandite ou la société cessera ses activités ou prendra des mesures pour liquider ses actifs; ii) à la vente de la totalité des actions émises et en circulation de la société; ou iii) au moment où la société en commandite cessera d'être un commanditaire d'une entité actionnaire de la société ou de détenir une participation directe ou indirecte dans la société, selon le plus rapproché des trois événements.

e) Achats de sirop d'érable

La société a conclu une entente l'engageant à acheter 1 500 000 livres de sirop d'érable auprès de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (« FPAQ »).

f) En mai 2017, la société avait des engagements visant le versement de redevances de 7,5 % sur toutes les ventes d'un produit en particulier.

17. Engagements et garantie (suite)

Engagements (suite)

Les paiements annuels minimaux estimatifs des cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Locaux	Véhicules	Convention de gestion	Convention de consultation	Achats de sirop d'étable	Total
2018	805 555 $	41 178 $	250 000 $	90 000 $	4 016 200 $	5 202 933 $
2019	761 636	35 698	250 000	90 000	−	1 137 334
2020	521 184	19 371	250 000	90 000	−	880 555
2021	201 081	6 308	250 000	90 000	−	547 389
2022	83 784	−	250 000	90 000	−	423 784
	2 373 240 $	102 555 $	1 250 000 $	450 000 $	4 016 200 $	8 191 995 $

Garantie

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la société a émis une lettre de garantie de 12 500 000 $ à la FPAQ garantissant les achats de sirop d'érable en vrac. La lettre de garantie expire le 28 février 2018.

18. Opérations entre apparentés

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec des apparentés pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et la période de 80 jours close le 31 mars 2016 :

	2017	2016 (non audité)
Société mère ultime	257 464 $	44 948 $
Honoraires de gestion (frais de vente et d'administration)	87 500	–
Frais de financement (charges financières)	769 207	593 884
Coûts liés aux regroupements d'entreprises		
Commanditaire d'une entité actionnaire		
Honoraires de consultation (frais de vente et d'administration)	75 417	9 167

18. Opérations entre apparentés (suite)

Les soldes des opérations entre apparentés s'établissaient comme suit aux 31 mars 2017 et 2016 :

	2017	2016 (non audité)
Société mère ultime		
Charges payées d'avance et acomptes	72 917 $	– $
Créditeurs et charges à payer	567	–

19. Clients et fournisseurs importants

Au cours de l'exercice, la société a effectué 63 % de ses achats auprès de la FPAQ (45 % pour la période de 80 jours close le 31 mars 2016, non audité) et 45 % de ses ventes auprès de deux clients (82 % pour la période de 80 jours close le 31 mars 2016, non audité).

20. Charges financières

	2017	2016 (non audité)
Intérêts sur la dette bancaire	896 474 $	86 390 $
Intérêts sur la dette à long terme	984 823	186 247
Intérêts sur les créditeurs envers la FPAQ (note 10)	771 497	36 164
Amortissement des frais de financement reportés	174 232	10 553
Charge de désactualisation de la contrepartie conditionnelle à payer et sur le solde du prix d'achat à payer	225 805	17 966
Autres intérêts (produits) et frais bancaires	(4 293)	9 901
Perte de change	366 367	70 527
Perte non réalisée sur les instruments financiers dérivés [note 21 b)]	42 162	−
	3 457 067 $	417 748 $

21. Instruments financiers

Voici les risques financiers importants auxquels la société est exposée :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations. La société est exposée au risque de crédit que représentent ses clients. Au 31 mars 2017, trois groupes de clients comptaient pour 32 % des débiteurs (un client comptait pour 46 % des débiteurs au 31 mars 2016, non audité). La société estime que le risque lié au recouvrement de ces débiteurs n'est pas exceptionnel. La société effectue périodiquement un examen de crédit pour évaluer la situation financière de ses clients et a souscrit une assurance crédit pour atténuer une partie de ce risque.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier subisse les répercussions défavorables d'une variation des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché peuvent influer sur les flux de trésorerie tirés de certains actifs et passifs financiers – soit le risque lié aux flux de trésorerie – et sur la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers – soit le risque de prix.

La société est exposée au risque lié aux flux de trésorerie en raison de sa dette bancaire et de sa dette à long terme, les taux sur ces dettes étant fonction du taux d'intérêt préférentiel de la banque.

Les instruments financiers dérivés convertissent une partie des paiements d'intérêt à taux variables en paiements d'intérêt à taux fixe, de sorte que la société est exposée au risque lié aux flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la société a conclu deux contrats de swap de taux d'intérêt qui viendront à échéance en février 2019. Conformément au premier de ces contrats, la société paie des intérêts au taux fixe de 1,23 % et reçoit des intérêts à un taux variable établi en fonction du taux préférentiel au 31 mars 2017. Le notionnel attribuable à la société est fixé à 19 031 250 $. Ce swap de taux d'intérêt est évalué à la juste valeur en fonction de la valeur actuelle fournie par un courtier en instruments dérivés. La juste valeur au 31 mars 2017 correspondait à une perte de 57 222 $ et est présentée au passif dans le bilan consolidé.

Conformément au second contrat, la société paie des intérêts au taux fixe de 1,07 % et reçoit des intérêts à un taux variable établi en fonction du taux préférentiel au 31 mars 2017. Le notionnel attribuable à la société est fixé à 1 962 500 $ US. Le swap de taux d'intérêt est évalué à la juste valeur en fonction de la valeur actuelle fournie par un courtier en instruments dérivés. La juste valeur au 31 mars 2017 correspondait à un gain de 15 060 $ (11 325 $ US) et est présentée au passif dans le bilan consolidé, en réduction de la perte découlant du premier contrat.

21. Instruments financiers (suite)

c) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs qui en seront tirés fluctuent en raison de variations des taux de change. La société est exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, de la dette bancaire, des débiteurs et des comptes fournisseurs et charges à payer libellés en dollars américains et en dollars australiens. Elle atténue le risque de change sur ses flux de trésorerie attendus des ventes qui seront réalisées en dollars américains en concluant des contrats de change à terme sur le dollar américain (voir la note 22).

Au 31 mars 2017, les éléments suivants, convertis en dollars canadiens aux fins de la présentation, étaient libellés en dollars américains ou en dollars australiens et étaient par conséquent soumis au risque de change :

	2017		2016 (non audité)	
	$ US	$ AU	$ US	$ AU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	491 997 $	2 494 $	1 729 155 $	− $
Liquidités soumises à des restrictions	1 325 000	−	−	−
Débiteurs	5 643 213	306 455	3 407 790	−
	7 460 210	308 949	5 136 945	−
Dette bancaire	2 950 170	−	−	−
Créditeurs et charges à payer	1 344 062	8 484	392 445	−
	4 294 232	8 484	392 445	−
	3 165 978 $	300 465 $	4 744 500 $	− $

22. Couverture admissible d'opérations prévues

La société a recours à des contrats de change à terme pour réduire son exposition aux fluctuations des taux de change au titre des flux de trésorerie attendus des ventes réalisées auprès de deux clients dont la monnaie est le dollar américain. Les activités donnant lieu à des flux de trésorerie attendus en dollars américains se sont déroulées pendant tout l'exercice. Les contrats de change à terme exigeaient que la société achète 28 595 000 $ US pendant l'exercice (3 312 000 $ US en 2016) à un taux de change moyen pondéré de 1,31 $ CA (1,33 $ CA en 2016).

22. Couverture admissible d'opérations prévues (suite)

Au cours de l'exercice, la société a ajusté ses ventes à la suite d'un gain de 30 907 $ (gain de 11 074 $ en 2016) lié à l'arrivée à échéance des contrats de change à terme.

La société a conclu des contrats de change à terme visant la vente de 2 188 266 $ US (1 881 133 $ US en 2016) à un taux de change moyen pondéré de 1,33 $ CA qui viendront à échéance de mai 2017 à juin 2017.

23. Événement postérieur à la date du bilan

Acquisition d'entreprise

Le 5 mai 2017, la société a acquis la quasi-totalité des actifs d'exploitation de Sucro-Bec L. Fortier Inc., société menant des activités de transformation, de conditionnement, de distribution et de vente de produits de l'érable. L'acquisition a été réglée au moyen d'une contrepartie en trésorerie de 2 760 000 $. La convention d'achat d'actions comprenait une disposition prévoyant une contrepartie additionnelle conditionnelle à l'atteinte de cibles en matière de ventes à un client particulier dans les douze mois suivant la date de l'acquisition. La contrepartie conditionnelle, le cas échéant, devra être versée en trésorerie à l'expiration de cette période.

La société parachèvera la comptabilisation de l'acquisition et déterminera la juste valeur des actifs acquis à la date de l'acquisition au cours de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2018.

24. Rapprochement avec les Normes internationales d'information financière

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux PCGR du Canada visant les entreprises à capital fermé, à savoir les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé formant la Partie II du *Manuel de CPA Canada* (NCECF). Les exigences de comptabilisation, d'évaluation et de présentation de l'information des NCECF sont différentes de celles des PCGR du Canada visant les entreprises ayant une obligation d'information du public, qui sont les Normes internationales d'information financière (IFRS) intégrées au *Manuel de CPA Canada*. Les tableaux qui suivent quantifient les différences significatives entre les postes des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017 et de la période de 80 jours close le 31 mars 2016 (non audité) selon les NCECF et les IFRS et décrivent ces différences.

			2017
	Conformément aux NCECF	Ajustements des NCECF aux IFRS	Conformément aux IFRS
Passifs à court terme			
Tranche à court terme des passifs à long terme[iv)]	10 670 022 $	34 998 $	10 705 020 $
Passifs à long terme			
Dette à long terme[i)]	34 162 818	15 466	34 178 284
Rémunération à base d'actions[iii)]	–	3 508 138	3 508 138
Capitaux propres			
Surplus d'apport[iii)]	118 421	(118 421)	–
Écart de conversion cumulé[ii)]	409 326	(409 326)	–
Bénéfices non répartis (déficit)[iii) et iv)]	1 168 694	(3 440 181)	(2 271 487)
Autres éléments du résultat global[ii)]	–	409 326	409 326
Charges d'exploitation			
Frais de vente et d'administration[iii)]	7 842 239	3 371 667	11 213 906
Charges financières[i)]	3 457 067	15 466	3 472 533
Coûts liés aux regroupements d'entreprises[iv)]	1 494 537	34 998	1 529 535

24. Rapprochement avec les Normes internationales d'information financière (suite)

			2016 (non audité)
	Conformément aux NCECF	Ajustements des NCECF aux IFRS	Conformément aux IFRS
Passifs à court terme			
Rémunération à base d'actions [iii)]	– $	32 116 $	32 116 $
Capitaux propres			
Surplus d'apport [iii)]	14 066	(14 066)	–
Charges d'exploitation			
Frais de vente et d'administration [iii)]	702 286	18 050	720 336

i) Conformément aux NCECF, les frais de financement sont présentés déduction faite de la dette et évalués par la suite au coût après amortissement selon le mode linéaire; l'amortissement des frais de financement au 31 mars 2017 se chiffrait à 144 983 $. Conformément aux IFRS, les frais de financement sont présentés déduction faite de la dette et mesurés par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; l'amortissement des frais de financement au 31 mars 2017 se chiffrait à 160 449 $.

ii) La notion de résultat global n'existe pas dans les NCECF. L'écart de conversion de 409 326 $ au 31 mars 2017 est présenté dans les capitaux propres à titre d'écart de conversion cumulé. Conformément aux IFRS, l'écart de conversion de la filiale étrangère de 409 326 $ au 31 mars 2017 est présenté dans les autres éléments du résultat global.

24. Rapprochement avec les Normes internationales d'information financière (suite)

iii) Aux termes des NCECF, il est déterminé à la date d'attribution si une attribution à base d'actions constitue un instrument de capitaux propres ou un passif (réglé en trésorerie), et la probabilité que des clauses conditionnelles de règlement existent, par exemple un règlement ayant lieu lors d'un changement de contrôle, est aussi évaluée à cette date. Selon les IFRS, l'existence de clauses conditionnelles de règlement doit être prise en compte dans l'établissement du type d'attribution, et toute clause de règlement en trésorerie hors du contrôle de la société entraîne l'inscription au passif sans évaluation de la probabilité de survenance. Le régime de paiement à base d'actions de la société prévoit une acquisition immédiate des droits et un règlement en trésorerie pour toutes les attributions en cours au moment d'un changement de contrôle de la société. Par conséquent, aux termes des IFRS, les régimes de rémunération à base d'actions de la société sont considérés comme étant réglés en trésorerie et comptabilisés à titre de passif en raison de la probabilité de survenance d'un changement de contrôle. En outre, la période d'acquisition des droits aux termes des IFRS tient compte du calendrier d'un changement de contrôle probable, ce qui vient accélérer la comptabilisation de la charge de rémunération fondée sur des actions connexe.

Conformément aux NCECF, le coût de la rémunération à base d'actions, qui se chiffrait à 14 066 $ au 31 mars 2016 et à 104 355 $ au 31 mars 2017, a été porté directement au résultat net sur la période d'acquisition des droits originale, un crédit correspondant étant imputé au surplus d'apport. Conformément aux IFRS, le coût de la rémunération fondée sur des actions, qui se chiffrait à 32 116 $ au 31 mars 2016 et à 3 476 022 $ au 31 mars 2017, a été passé en charges en fonction d'une acquisition des droits graduelle sur la durée de vie attendue des attributions selon l'hypothèse d'un changement de contrôle probable, le crédit correspondant étant comptabilisé en tant que passif.

iv) Conformément aux NCECF, une contrepartie conditionnelle comptabilisée comme un actif ou un passif dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est réévaluée à la juste valeur lorsqu'on est fixé quant à la réalisation ou non de la condition, et le gain ou la perte qui en découle, le cas échéant, est alors comptabilisé en résultat net. Conformément aux IFRS, la contrepartie conditionnelle se rapportant à un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information, les variations de la juste valeur étant portées en résultat net. Par suite de sa réévaluation, la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle se rapportant à un regroupement d'entreprises a été accrue de 34 998 $ au 31 mars 2017.

ANNEXE B

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PRO FORMA NON AUDITÉE DE ROGERS SUGAR INC. AU 1ER AVRIL 2017 ET POUR L'EXERCICE CLOS LE 1ER OCTOBRE 2016 ET POUR LE SEMESTRE CLOS LE 1ER AVRIL 2017

Voir ci-joint.

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PRO FORMA NON AUDITÉE

Les états financiers consolidés pro forma non audités qui suivent reposent sur les états financiers historiques de Rogers Sugar Inc. (« RSI ») et de L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT »), lesquels ont été consolidés et ajustés pour tenir compte de l'acquisition par 10306835 Canada Inc., filiale en propriété exclusive directe de Lantic Inc., de la totalité des actions émises et en circulation de LBMT (l'« acquisition »). Ils sont présentés à titre indicatif seulement et ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière consolidée des sociétés ni des résultats d'exploitation qui auraient réellement été obtenus si l'acquisition avait été réalisée aux dates indiquées, ni des résultats d'exploitation et de la situation financière futurs.

Les données de l'état consolidé pro forma non audité de la situation financière au 1er avril 2017 reposent sur l'hypothèse que l'acquisition a été conclue au 1er avril 2017. Les données des états consolidés pro forma non audités du résultat net pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 et pour le semestre clos le 1er avril 2017 reposent sur l'hypothèse que l'acquisition a été effectuée le 4 octobre 2015.

L'information financière consolidée historique présentée dans les états financiers consolidés pro forma non audités a été ajustée afin de tenir compte des événements pro forma qui 1) sont directement attribuables à l'acquisition, 2) sont appuyés par des faits et, 3) devraient continuer, en ce qui a trait aux états du résultat net, d'avoir un effet sur les résultats consolidés. L'information financière consolidée pro forma non auditée doit être lue à la lumière des notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non audités. De plus, l'information financière consolidée pro forma non auditée repose sur les états financiers historiques suivants et les notes y afférentes de RSI et de LBMT pour les périodes applicables, et elle doit être lue à la lumière de ces états qui sont inclus dans le présent prospectus simplifié.

- Les états financiers consolidés historiques de RSI pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 et les notes y afférentes.
- Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités historiques de RSI pour le semestre clos le 1er avril 2017 et les notes y afférentes.
- Les états financiers consolidés historiques de LBMT pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et les notes y afférentes.
- Les états financiers consolidés non audités historiques de LBMT pour la période de 80 jours close le 31 mars 2016 et les notes y afférentes.

L'information financière consolidée pro forma non auditée est présentée à titre indicatif seulement et n'est pas nécessairement représentative de la situation financière qui aurait prévalu, ni des résultats d'exploitation qui auraient été obtenus, si l'acquisition avait été conclue à ces dates ou pour les périodes présentées, et elle ne représente pas une projection de la situation financière ou des résultats d'exploitation pouvant être atteints dans l'avenir. Les états financiers consolidés pro forma non audités ne constituent pas une prévision ou une projection des résultats futurs. La situation financière et les résultats d'exploitation réels de RSI de toute période suivant la conclusion de l'acquisition différeront des montants présentés dans les états financiers consolidés pro forma non audités et ces écarts pourraient être significatifs. Tout gain d'intégration et tous les coûts d'intégration auxquels la conclusion de l'acquisition pourrait donner lieu, si elle est menée à bien, ont été exclus de l'information financière consolidée pro forma non auditée.

La direction est d'avis que les méthodes comptables ayant servi à l'établissement de l'état consolidé pro forma non audité de la situation financière au 1er avril 2017, de l'état intermédiaire consolidé pro forma non audité du résultat net pour le semestre clos le 1er avril 2017 et pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 englobent tous les ajustements nécessaires pour la présentation fidèle de l'acquisition, conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et comprennent les principales méthodes comptables nécessaires à l'établissement des états financiers consolidés de RSI.

Les méthodes comptables employées pour l'établissement des états financiers consolidés pro forma non audités sont présentées dans les états financiers consolidés audités de RSI pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 et sont les mêmes que celles décrites dans les états financiers consolidés résumés non audités de RSI pour le semestre clos le 1er avril 2017. Les états financiers consolidés de LBMT (sur lesquels repose l'information financière consolidée pro forma non auditée) ont été dressés conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »). Par souci de conformité avec les IFRS et d'harmonisation avec les méthodes comptables utilisées par RSI, lorsqu'il y avait des écarts significatifs en matière d'évaluation et de classement, des ajustements ont été apportés aux états financiers consolidés historiques de LBMT établis conformément aux NCECF en évaluant et en consignant les écarts existants entre les NCECF et les IFRS. Toutefois, il est possible que ces ajustements n'aient pas été apportés de manière exhaustive et, ainsi, d'autres ajustements éventuellement importants pourraient s'avérer nécessaires une fois l'acquisition menée à terme.

Les présents états financiers consolidés pro forma non audités sont tirés des états financiers consolidés historiques de RSI et de LBMT qui sont inclus dans le présent prospectus simplifié. Certains postes des états financiers historiques de LBMT ont été ventilés ou condensés afin qu'ils soient harmonisés avec les postes correspondants des états financiers historiques de RSI. Il y a lieu de se reporter aux notes afférentes à l'information financière consolidée pro forma non auditée présentée ci-après pour obtenir une description des reclassements.

Les états financiers consolidés pro forma non audités ont été établis selon la méthode de l'acquisition de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »). Suivant cette méthode, le coût d'acquisition estimé total est affecté aux immobilisations corporelles et incorporelles nettes acquises et au passif net repris en fonction de leur juste valeur estimée. Les ajustements pro forma liés à l'affectation du coût de l'acquisition sont provisoires et sont tributaires de l'information obtenue à ce jour et d'hypothèses que nous jugeons raisonnables. Les ajustements comptables réels liés à l'acquisition décrits dans les notes complémentaires seront effectués après la conclusion de l'acquisition et achevés à mesure que l'information deviendra disponible, mais ils seront circonscrits à une période de un an suivant la date de l'acquisition et ils pourraient différer de ceux dont l'information financière consolidée pro forma non auditée présentée ci-après tient compte. Les montants réels que nous comptabiliserons en fonction de l'affectation définitive du coût d'acquisition, compte tenu des ajustements définitifs liés au coût d'acquisition apportés à la date de clôture, et l'évaluation définitive des justes valeurs pourraient différer de manière importante de ceux dont l'information financière consolidée pro forma non auditée fait état. Les états consolidés pro forma non audités du résultat net ne tiennent pas compte de charges ou de profits ponctuels que nous pourrions comptabiliser relativement à cette acquisition. Cependant, nos états du résultat net pour la période au cours de laquelle l'acquisition sera réalisée tiendront compte de ces éléments ponctuels estimés (se reporter aux notes afférentes aux états consolidés pro forma non audités du résultat net).

Les états financiers consolidés pro forma ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS pour les états financiers annuels et doivent être lus à la lumière des états financiers de RSI et de LBMT qui sont intégrés par renvoi ou inclus dans les présentes. Les présents états financiers pro forma ont été établis en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

L'état consolidé pro forma non audité du résultat net pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 est tiré de ce qui suit :

i) l'état consolidé du résultat net de RSI pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 provenant des états financiers consolidés audités de RSI au 1er octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date;

ii) l'état consolidé des résultats de LBMT pour la période allant de sa constitution en société le 12 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 provenant des états financiers consolidés audités de LBMT au 31 mars 2017 et pour l'exercice clos à cette date, et ajusté en éliminant l'information financière consolidée non auditée pour le trimestre clos le 31 mars 2017 et en ajoutant l'information financière consolidée non auditée pour la période de 80 jours close le 31 mars 2016. LBMT a commencé ses activités le 3 février 2016.

L'état consolidé pro forma non audité du résultat net pour le semestre clos le 1er avril 2017 est tiré de ce qui suit :

i) l'état intermédiaire consolidé résumé non audité du résultat net de RSI pour le semestre clos le 1er avril 2017 provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de RSI au 1er avril 2017 et pour les périodes closes à cette date;

ii) l'état consolidé des résultats de LBMT pour l'exercice clos le 31 mars 2017 provenant des états financiers consolidés audités de LBMT au 31 mars 2017 et pour l'exercice clos à cette date, et ajusté en éliminant l'information financière consolidée non auditée pour le semestre clos le 30 septembre 2016.

Les résultats de LBMT pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 sont compris à la fois dans l'état consolidé pro forma non audité du résultat net pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 et dans l'état consolidé pro forma non audité du résultat net pour le semestre clos le 1er avril 2017.

L'information qui suit constitue seulement un sommaire et n'est pas nécessairement représentative des résultats d'exploitation futurs de RSI ou de LBMT. L'information historique de LBMT comprend les résultats de Great Northern Maple Products Inc. (« GNMP ») depuis la date d'acquisition du 1er décembre 2016 jusqu'au 31 mars 2017 et les résultats de Highland Sugarworks Inc. (« HSW ») depuis la date d'acquisition du 26 août 2016 jusqu'au 31 mars 2017, lesquels sont présentés dans les états financiers consolidés de LBMT pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Par conséquent, l'état consolidé pro forma du résultat net pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 ne présente pas les résultats d'exploitation d'un exercice complet de GNMP et de HSW et l'état consolidé pro forma du résultat net pour le semestre clos le 1er avril 2017 ne présente pas les résultats d'exploitation de GNMP pour six mois complets. L'état consolidé pro forma non audité de la situation financière au 1er avril 2017 et les états consolidés pro forma du résultat net pour l'exercice clos le 1er octobre 2016 et pour le semestre clos le 1er avril 2017 ne tiennent pas compte des actifs et des résultats de l'acquisition de Sucro-Bec L. Fortier Inc. (« Sucro-Bec ») qui a eu lieu le 5 mai 2017.

La lecture du sommaire des données financières présenté ci-après devrait se faire à la lumière du rapport de gestion, de nos états financiers consolidés ainsi que des états financiers consolidés de LBMT et des notes y afférentes inclus dans le présent prospectus simplifié.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)
État consolidé pro forma de la situation financière
(en milliers de dollars)

	Données de RSI 1er avril 2017	*Données historiques ajustées de LBMT selon les IFRS 31 mars 2017 (Annexe A)*	Ajustements pro forma[a)]	***Données pro forma consolidées 1er avril 2017***
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	908	1 529	–	**2 437**
Trésorerie soumise à des restrictions	–	10 936	–	**10 936**
Clients et autres débiteurs	59 366	13 075	–	**72 441**
Impôt sur le résultat recouvrable	–	299	–	**299**
Stocks	115 221	42 166	897[1)]	**158 284**
Charges payées d'avance	1 951	608	–	**2 559**
Instruments financiers dérivés	98	–	–	**98**
Frais de financement différés sur la dette bancaire	–	363	(363)[1)]	**–**
Total des actifs courants	177 544	68 976	534	**247 054**
Actifs non courants				
Trésorerie soumise à des restrictions	–	1 883	–	**1 883**
Immobilisations corporelles	178 190	7 445	–	**185 635**
Immobilisations incorporelles	1 776	24 430	–	**26 206**
Autres actifs	439	–	289[3)]	**728**
Actifs d'impôt différé	22 359	–	711[4)]	**23 070**
Instruments financiers dérivés	943	–	–	**943**
Goodwill	229 952	18 080	69 008[1)]	**317 040**
Total des actifs non courants	433 659	51 838	70 008	**555 505**
Total des actifs	611 203	120 814	70 542	**802 559**
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Facilité de crédit renouvelable	23 000	–	–	**23 000**
Dette bancaire	–	17 612	(17 612)[2)]	**–**
Fournisseurs et autres créditeurs	49 246	10 801	–	**60 047**
Impôt sur le résultat à payer	6 871	9	–	**6 880**
Partie courante d'autres passifs	–	10 705	–	**10 705**
Partie courante de la dette à long terme	–	2 711	(2 711)[2)]	**–**
Provisions	742	–	–	**742**
Obligations liées aux contrats de location-financement	48	–	–	**48**
Instruments financiers dérivés	3 616	–	–	**3 616**
Débentures convertibles subordonnées non garanties	49 537	–	–	**49 537**
Total des passifs courants	133 060	41 838	(20 323)	**154 575**
Passifs non courants				
Facilité de crédit renouvelable	60 000	–	58 460[5)]	**118 460**
Avantages du personnel	54 155	3 508	(3 508)[1)]	**54 155**
Provisions	1 744	–	–	**1 744**
Instruments financiers dérivés	4 549	42	–	**4 591**
Autres passifs non courants	–	1 747	–	**1 747**
Dette à long terme	–	34 178	(34 178)[2)]	**–**
Obligations liées aux contrats de location-financement	137	–	–	**137**
Débentures convertibles subordonnées non garanties	59 000	–	45 434[5), 6)]	**104 434**
Passifs d'impôt différé	31 135	5 863	–	**36 998**
Total des passifs non courants	210 720	45 338	66 208	**322 266**
Total des passifs	343 780	87 176	45 885	**476 841**
Capitaux propres				
Capital social	34 414	35 500	21 945[7)]	**91 859**
Surplus d'apport	300 213	–	–	**300 213**
Composante capitaux propres des débentures convertibles subordonnées non garanties	1 188	–	2 294[6)]	**3 482**
Déficit	(57 449)	(2 271)	827[4) 8)]	**(58 893)**
Cumul des autres éléments du résultat global	(10 943)	409	(409)[9)]	**(10 943)**
Total des capitaux propres	267 423	33 638	24 657	**325 718**
Total des passifs et des capitaux propres	611 203	120 814	70 542	**802 559**

a) Les présents états financiers consolidés pro forma non audités tiennent compte de certains ajustements apportés pour illustrer les effets de l'acquisition et de la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition, lorsqu'une estimation raisonnable de leur incidence s'avérait possible. L'état consolidé pro forma non audité de la situation financière au 1er avril 2017 a été établi comme si l'acquisition avait eu lieu à cette date.

1) Les actifs acquis et les passifs repris seront comptabilisés à leur juste valeur estimée, laquelle repose sur les estimations provisoires de la direction et fera l'objet d'un ajustement d'évaluation définitif. L'excédent du coût d'acquisition sur l'actif net identifiable acquis sera affecté au goodwill. Voir la note 2.
2) Afin de tenir compte du remboursement de la dette bancaire et de la dette à long terme de LBMT à la date d'acquisition.
3) Afin de tenir compte des frais de financement de RSI comptabilisés en tant que frais de financement différés de 289 $ relativement à un emprunt supplémentaire sur la facilité de crédit renouvelable.
4) Afin de tenir compte des actifs d'impôt différé liés aux frais d'émission de titres de capitaux propres de 2 735 $.
5) Afin de tenir compte de l'incidence du financement de l'acquisition.
6) Afin de tenir compte de l'incidence du financement de l'acquisition. La composante passif des débentures convertibles supplémentaires de 50 millions de dollars est présentée dans l'état de la situation financière, déduction faite des frais de financement de 2 272 $ et de la composante capitaux propres de 2 294 $.
7) Afin de tenir compte de l'acquisition, de l'élimination des données historiques de LBMT relatives à la participation de la société mère et de la somme de 2 735 $ se rapportant aux commissions de placement et aux honoraires liés aux frais de financement par émission de titres de capitaux propres.
8) Afin de tenir compte de l'élimination du déficit historique de LMBT ainsi que des honoraires de RSI liés aux coûts d'acquisition de 2 200 $, dont une tranche de 2 155 $ a été passée en charges après le 1er avril 2017. Ces coûts sont imputés directement aux résultats non distribués. Étant donné que seulement 45 $ ont été passés en charges au 1er avril 2017, l'ajustement pro forma correspond à un ajustement des charges administratives et de vente de 2 155 $.
9) Afin de tenir compte de l'élimination des données historiques de LBMT relatives au cumul des autres éléments du résultat global.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)
États consolidés pro forma du résultat net
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

				Semestre
	Données de RSI 1er avril 2017 6 mois	Données historiques ajustées de LBMT selon les IFRS 31 mars 2017 6 mois (Annexe B)	Ajustements pro forma[a)]	**Données consolidées pro forma 1er avril 2017 6 mois**
Produits	323 170	68 067	–	**391 237**
Coût des ventes	278 389	59 818	–	**338 207**
Marge brute	44 781	8 249	–	**53 030**
Charges administratives et de vente	10 602	9 366	–	**19 968**
Frais de distribution	4 799	1 103	–	**5 902**
Profit résultant d'un regroupement d'entreprises	–	(4 921)	–	**(4 921)**
	15 401	5 548	–	**20 949**
Résultat des activités d'exploitation	29 380	2 701	–	**32 081**
Produits financiers	(202)	(8)	–	**(210)**
Charges financières	4 921	1 695	1 332[1)]	**7 948**
Charges financières nettes	4 719	1 687	1 332	**7 738**
Bénéfice avant impôt sur le résultat	24 661	1 014	(1 332)	**24 343**
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat				
Exigible	13 673	795	(346)[2)]	**14 122**
Différé	(7 352)	(574)	–	**(7 926)**
	6 321	221	(346)	**6 196**
Bénéfice net	18 340	793	(986)	**18 147**
Bénéfice net par action (note 1) :				
De base	**0,20**			**0,17**
Dilué	**0,19**			**0,17**

a) Les présents états financiers consolidés pro forma non audités tiennent compte de certains ajustements apportés pour illustrer les effets de l'acquisition et de la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition, lorsqu'une estimation raisonnable de leur incidence s'avérait possible. Les états consolidés pro forma non audités du résultat net pour le semestre clos le 1er avril 2017 ont été établis comme si l'acquisition avait eu lieu le 4 octobre 2015.

1) Afin de tenir compte de l'incidence du financement de l'acquisition. Les états consolidés pro forma du résultat net ont été ajustés pour tenir compte des frais de financement supplémentaires qui comprennent les intérêts débiteurs sur la nouvelle dette ainsi que les intérêts débiteurs, l'amortissement des frais de financement et la charge de désactualisation liés aux débentures convertibles s'élevant à 2 360 $, déduction faite de la reprise sur les intérêts de LBMT sur la dette bancaire et la dette à long terme, y compris l'amortissement des frais de financement différés, lesquelles dettes seront remboursées dans le cadre de l'acquisition. Les intérêts débiteurs sur la nouvelle dette ont été calculés selon le taux des acceptations bancaires actuel de 1,00 % sur les emprunts effectués sur la facilité de crédit existante et selon un écart de 1,45 % et une commission d'engagement de 0,29 %, soit les pourcentages qui prévalaient à la date de dépôt du présent prospectus. Les intérêts débiteurs liés aux débentures convertibles ont été calculés selon un taux d'intérêt de 5,00 % et combinés à la charge de désactualisation et à l'amortissement des frais de financement différés, ce qui a donné lieu à un taux d'intérêt effectif a été de 6,30 %.
2) Afin d'ajuster la charge d'impôt sur le résultat pour tenir compte de l'incidence des divers éléments pro forma qui ont un effet sur les états consolidés pro forma du résultat net, comme il a été décrit précédemment.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)
États consolidés pro forma du résultat net
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

				Période de douze mois
	Données de RSI 1er octobre 2016 12 mois	Données historiques ajustées de LBMT selon les IFRS 31 décembre 2016 12 mois (Annexe C)	Ajustements pro forma[a)]	**Données pro forma consolidées 1er octobre 2016 12 mois**
Produits	564 411	82 062	–	**646 473**
Coût des ventes	436 188	73 180	897[1)]	**510 265**
Marge brute	128 223	8 882	(897)	**136 208**
Charges administratives et de vente	19 636	9 265	2 200[2)]	**31 101**
Frais de distribution	9 989	826	–	**10 815**
Profit résultant d'un regroupement d'entreprises	–	(4 921)	–	**(4 921)**
	29 625	5 170	2 200	**36 995**
Résultat des activités d'exploitation	98 598	3 712	(3 097)	**99 213**
Produits financiers	(205)	(26)	–	**(231)**
Charges financières	9 817	2 328	2 885[3)]	**15 030**
Charges financières nettes	9 612	2 302	2 885	**14 799**
Bénéfice avant impôt sur le résultat	88 986	1 410	(5 982)	**84 414**
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat				
Exigible	14 214	481	(1 555)[4)]	**13 140**
Différé	9 193	(537)	–	**8 656**
	23 407	(56)	(1 555)	**21 796**
Bénéfice net	65 579	1 466	(4 427)	**62 618**
Bénéfice net par action (note 1) :				
De base	0,70			**0,60**
Dilué	0,64			**0,55**

a) Les présents états financiers consolidés pro forma non audités tiennent compte de certains ajustements apportés pour illustrer les effets de l'acquisition et de la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition, lorsqu'une estimation raisonnable de leur incidence s'avérait possible. Les états consolidés pro forma non audités du résultat net pour la période de douze mois close le 31 décembre 2016 ont été établis comme si l'acquisition avait eu lieu le 4 octobre 2015.

1) Afin de tenir compte de la hausse du coût des ventes découlant de la juste valeur estimée des stocks acquis dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. Voir la note 2.
2) Afin de tenir compte des honoraires de RSI de 2 200 $ liés à l'acquisition.
3) Afin de tenir compte de l'incidence du financement de l'acquisition. Les états consolidés pro forma du résultat net ont été ajustés pour tenir compte des frais de financement supplémentaires qui comprennent les intérêts débiteurs sur la nouvelle dette ainsi que les intérêts débiteurs, l'amortissement des frais de financement et la charge de désactualisation liés aux débentures convertibles s'élevant à 4 719 $, déduction faite de la reprise sur les intérêts de LBMT sur la dette bancaire et la dette à long terme, y compris l'amortissement des frais de financement différés, lesquelles dettes seront remboursées dans le cadre de l'acquisition. Les intérêts débiteurs sur la nouvelle dette ont été calculés selon le taux des acceptations bancaires actuel de 1,00 % sur les emprunts effectués sur la facilité de crédit existante et selon un écart de 1,45 % et une commission d'engagement de 0,29 %, soit les pourcentages qui prévalaient à la date de dépôt du présent prospectus. Les intérêts débiteurs liés aux débentures convertibles ont été calculés selon un taux d'intérêt de 5,00 % et combinés à la charge de désactualisation et à l'amortissement des frais de financement différés, ce qui a donné lieu à un taux d'intérêt effectif a été de 6,30 %.
4) Afin d'ajuster la charge d'impôt sur le résultat pour tenir compte de l'incidence des divers éléments pro forma qui ont un effet sur les états consolidés pro forma du résultat net, comme il a été décrit précédemment.

ROGERS SUGAR INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

1. Bénéfice de base pro forma et bénéfice dilué pro forma, par action

Le calcul du bénéfice de base pro forma et du bénéfice dilué pro forma, par action, se présente comme suit :

	Pour la période de douze mois close le 1er octobre 2016	Pour le semestre clos le 1er avril 2017
Bénéfice de base pro forma par action		
Bénéfice net pro forma	62 618 $	18 147 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	104 085 631	104 132 400
Bénéfice de base pro forma par action	0,60 $	0,17 $
Bénéfice dilué pro forma par action		
Bénéfice net pro forma	62 618 $	18 147 $
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	7 178	2 112
	69 796 $	20 259 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	104 085 631	104 132 400
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	22 140 038	13 921 757
	126 225 669	118 054 157
Bénéfice dilué par action	0,55 $	0,17 $

2. Regroupement d'entreprises

Les actifs acquis et les passifs repris seront comptabilisés à leur juste valeur estimée, laquelle repose sur les estimations provisoires de la direction et l'information disponible au moment de l'établissement des présents états financiers consolidés pro forma et fera l'objet d'un ajustement d'évaluation définitif. L'excédent du coût d'acquisition sur l'actif net identifiable acquis sera affecté au goodwill.

Contrepartie versée		**160 350**
Ajustements		
Solde du coût d'acquisition à payer relativement à l'acquisition de Sucro-Bec		(690)
Trésorerie et équivalents de trésorerie de LBMT		1 529
Dette bancaire de LBMT		(17 612)
Dette à long terme de LBMT		(36 889)
		106 688
Actif net acquis		
Actif net de LBMT au 31 mars 2017		33 638
Ajustements de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris		
Stocks	897	
Frais de financement différés sur la dette bancaire	(363)	
Rémunération fondée sur des actions	3 508	
Goodwill	69 008	73 050
Total de l'actif net acquis		**106 688**

2. Regroupement d'entreprises (suite)

Le financement de l'acquisition se fera comme suit :

Capitaux propres (déduction faite de la commission de placement et des honoraires*)*	57 445
Débentures convertibles (déduction faite de la commission de placement et des honoraires*)*	47 728
Facilité de crédit renouvelable	1 515
Total de la somme à verser aux actionnaires	**106 688**
Facilité de crédit renouvelable – remboursement de la dette de LBMT à la clôture, montant net	53 662
Total du financement	**160 350**

Une tranche de 45 $ des coûts de l'acquisition de 2 200 $ qui seront engagés par RSI pour conclure l'acquisition a été passée en charges au 1er avril 2017. Les coûts de l'acquisition seront acquittés au moyen de la facilité de crédit renouvelable.

ANNEXE A – L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

(non audité)
État consolidé de la situation financière de LBMT
(en milliers de dollars)

	Données historiques de LBMT selon les NCECF 31 mars 2017	Rapprochement avec les IFRS[a)]	Ajustements de présentation[b)]	**Données historiques ajustées de LBMT selon les IFRS 31 mars 2017**
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 529	–	–	**1 529**
Trésorerie soumise à des restrictions	10 936	–	–	**10 936**
Clients et autres débiteurs	13 075	–	–	**13 075**
Impôt sur le résultat recouvrable	299	–	–	**299**
Stocks	42 166	–	–	**42 166**
Charges payées d'avance	608	–	–	**608**
Frais de financement différés sur la dette bancaire	363	–	–	**363**
Total des actifs courants	68 976	–	–	**68 976**
Actifs non courants				
Trésorerie soumise à des restrictions	1 883	–	–	**1 883**
Immobilisations corporelles	7 445	–	–	**7 445**
Immobilisations incorporelles	24 430	–	–	**24 430**
Goodwill	18 080	–	–	**18 080**
Total des actifs non courants	51 838	–	–	**51 838**
Total des actifs	120 814	–	–	**120 814**
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette bancaire	17 612	–	–	**17 612**
Fournisseurs et autres créditeurs	10 801	–	–	**10 801**
Impôt sur le résultat à payer	9	–	–	**9**
Partie courante d'autres passifs à long terme	10 670	35[1)]	–	**10 705**
Partie courante de la dette à long terme	2 711	–	–	**2 711**
Total des passifs courants	41 803	35	–	**41 838**
Passifs non courants				
Avantages du personnel	–	–	3 508[5)]	**3 508**
Instruments financiers dérivés	42	–	–	**42**
Autres passifs non courants	1 747	–	–	**1 747**
Dette à long terme	34 163	15[2)]	–	**34 178**
Rémunération fondée sur des actions	–	3 508[3)]	(3 508)[5)]	**–**
Passifs d'impôt différé	5 863	–	–	**5 863**
Total des passifs non courants	41 815	3 523	–	**45 338**
Total des passifs	83 618	3 558	–	**87 176**
Capitaux propres				
Capital social	35 500	–	–	**35 500**
Surplus d'apport	118	(118)[3)]	–	**–**
Écarts de conversion cumulés	409	(409)[4)]	–	**–**
Résultats non distribués (déficit)	1 169	(3 440)[1), 2), 3)]	–	**(2 271)**
Cumul des autres éléments du résultat global	–	409[4)]	–	**409**
Total des capitaux propres	37 196	(3 558)	–	**33 638**
Total des passifs et des capitaux propres	120 814	–	–	**120 814**

a) Les états financiers audités de LBMT sont préparés conformément aux PCGR du Canada visant les entreprises à capital fermé, à savoir les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé formant la Partie II du *Manuel de CPA Canada* (NCECF). Étant donné que les états financiers de RSI sont préparés conformément aux IFRS, des ajustements ont été apportés aux états financiers audités de LBMT aux fins de comparaison.
b) Afin que la présentation des états consolidés historiques des résultats de LBMT soit alignée sur celle de l'état consolidé historique du résultat net de RSI.

1) Conformément aux NCECF, une contrepartie conditionnelle comptabilisée comme un actif ou un passif dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est réévaluée à la juste valeur lorsqu'on est fixé quant à la réalisation ou non de la condition, et le gain ou la perte qui en découle, le cas échéant, est alors comptabilisé en résultat net. Conformément aux IFRS, la contrepartie conditionnelle se rapportant à un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information, les variations de la juste valeur étant portées en résultat net. Par suite de sa réévaluation, la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle se rapportant à un regroupement d'entreprises a été accrue de 35 $ au 31 mars 2017.
2) Conformément aux NCECF, les frais de financement sont présentés en réduction de la dette et évalués par la suite au coût après amortissement selon le mode linéaire; l'amortissement des frais de financement au 31 mars 2017 se chiffrait à 145 $. Conformément aux IFRS, les frais de financement sont présentés en réduction de la dette et mesurés par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; l'amortissement des frais de financement au 31 mars 2017 se chiffrait à 160 $, donnant lieu à un écart de 15 $.
3) Conformément aux NCECF, le coût de la rémunération fondée sur des actions, qui se chiffrait à 14 $ au 31 mars 2016 et à 104 $ au 31 mars 2017, a été porté directement au résultat net sur la période d'acquisition des droits, un crédit correspondant ayant été imputé au surplus d'apport. Conformément aux IFRS, le coût de la rémunération fondée sur des actions, qui se chiffrait à 32 $ au 31 mars 2016 et à 3 476 $ au 31 mars 2017, a été passé en charges en fonction d'une acquisition des droits graduelle et le crédit correspondant a été comptabilisé en tant que passif.
4) La notion de résultat global n'existe pas dans les NCECF. L'écart de conversion de 409 $ au 31 mars 2017 est présenté dans les capitaux propres à titre d'écart de conversion cumulé. Conformément aux IFRS, l'écart de conversion de la filiale étrangère de 409 $ au 31 mars 2017 est présenté dans les autres éléments du résultat global.
5) Tient compte d'un reclassement du poste « Rémunération à base d'actions » de l'état consolidé historique de la situation financière de LBMT dans le poste « Avantage du personnel » du bilan consolidé historique de RSI.

ANNEXE B – L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

(non audité)
États consolidés du résultat net de LBMT
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

					Semestre
	Données historiques de LBMT selon les NCECF 31 mars 2017 12 mois	Ajustements liés à la période allant du 1er avr. 2016 au 30 sept. 2016[a)]	Rapprochement avec les IFRS[b)]	Ajustements de présentation[c)]	**Données historiques ajustées de LBMT selon les IFRS 31 mars 2017 6 mois**
Produits	107 894	(39 741)	–	(86)[4), 6)]	68 067
Coût des ventes	93 628	(34 742)	–	932[5), 6)]	59 818
Marge brute	14 266	(4 999)	–	(1 018)	8 249
Charges administratives et de vente	7 842	(2 736)	3 282[1)]	978[5), 6), 7), 8)]	9 366
Frais de distribution	–	–	–	1 103[4), 6)]	1 103
Coûts liés aux regroupements d'entreprises	1 495	(762)	35[2)]	(768)[7)]	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 713	(720)	–	(1 993)[5)]	–
Charges financières	3 457	(1 439)	7[3)]	(2 025)[8)]	–
Profit résultant d'un regroupement d'entreprises	(4 921)	–	–	–	(4 921)
	10 586	(5 657)	3 324	(2 705)	5 548
Résultat des activités d'exploitation	3 680	658	(3 324)	1 687	2 701
Produits financiers	–	–	–	(8)[8)]	(8)
Charges financières	–	–	–	1 695[8)]	1 695
Charges financières nettes	–	–	–	1 687	1 687
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 680	658	(3 324)	–	1 014
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat					
Exigible	1 047	(252)	–	–	795
Différé	(581)	7	–	–	(574)
	466	(245)	–	–	221
Bénéfice net (perte nette)	3 214	903	(3 324)	–	793

a) Ajustements apportés afin de parvenir à un semestre clos le 31 mars 2017. L'ajustement visait l'élimination des résultats d'exploitation consolidés et non audités du semestre clos le 30 septembre 2016.

b) Les états financiers audités de LBMT sont préparés conformément aux NCECF. Étant donné que les états financiers de RSI sont préparés conformément aux IFRS, des ajustements ont été apportés aux états financiers audités de LBMT aux fins de comparaison.

c) Afin que la présentation des états consolidés historiques des résultats de LBMT soit alignée sur celle de l'état consolidé historique du résultat net de RSI.

1) Conformément aux NCECF, le coût de la rémunération fondée sur des actions, qui se chiffrait à 104 $ au 31 mars 2017, a été porté directement au résultat net sur la période d'acquisition des droits, un crédit correspondant ayant été imputé au surplus d'apport. Conformément aux IFRS, le coût de la rémunération fondée sur des actions, qui se chiffrait à 284 $ au 31 mars 2017, a été passé en charges en fonction d'une acquisition des droits graduelle et le crédit correspondant a été comptabilisé en tant que passif. Étant donné que cet ajustement selon les IFRS vise la période allant du 1er octobre 2016 au 31 mars 2017, seulement la moitié de l'ajustement a été prise en considération. De plus, une charge de 3 192 $ a été comptabilisée selon les IFRS au 31 mars 2017 dans l'hypothèse d'un événement déclenchant un changement de contrôle probable dans le cadre d'une acquisition, le crédit correspondant étant comptabilisé en tant que passif.

2) Conformément aux NCECF, une contrepartie conditionnelle comptabilisée comme un actif ou un passif dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est réévaluée à la juste valeur lorsqu'on est fixé quant à la réalisation ou non de la condition, et le gain ou la perte qui en découle, le cas échéant, est alors comptabilisé en résultat net. Conformément aux IFRS, la contrepartie conditionnelle se rapportant à un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information, les variations de la juste valeur étant portées en résultat net. Par suite de sa réévaluation, la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle se rapportant à un regroupement d'entreprises a été accrue de 35 $ au 31 mars 2017.

3) Conformément aux NCECF, les frais de financement sont présentés en réduction de la dette et évalués par la suite au coût après amortissement selon le mode linéaire; l'amortissement des frais de financement au 31 mars 2017 se chiffrait à 145 $. Conformément aux IFRS, les frais de financement sont présentés en réduction de la dette et mesurés par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; l'amortissement des frais de financement au 31 mars 2017 se chiffrait à 160 $, donnant lieu à un écart de 15 $. Étant donné que cet ajustement selon les IFRS vise la période allant du 1er octobre 2016 au 31 mars 2017, seulement la moitié de l'ajustement a été prise en considération.
4) Tient compte d'un reclassement des produits tirés du fret dans le poste « Frais de distribution ».
5) Tient compte d'un reclassement du poste « Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels » de l'état consolidé historique des résultats de LBMT dans le poste « Coût des ventes » (en ce qui a trait à la partie se rapportant aux immobilisations corporelles) et dans le poste « Charges administratives et de vente » (en ce qui a trait à la partie se rapportant aux immobilisations incorporelles).
6) Tient compte d'un reclassement des postes des états financiers de LBMT se rapportant aux charges liées au fret et à la distribution dans le poste « Frais de distribution ».
7) Tient compte d'un reclassement du poste « Coûts liés aux regroupements d'entreprises » de l'état consolidé historique des résultats de LBMT dans le poste « Charges administratives et de vente ».
8) Tient compte d'un reclassement du poste « Charges financières » de l'état consolidé historique des résultats de LBMT dans les postes « Charges financières », « Produits financiers » et « Charges administratives et de vente ».

ANNEXE C – L.B. MAPLE TREAT CORPORATION

(non audité)
États consolidés du résultat net de LBMT
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

						Période de douze mois
	Données historiques de LBMT selon les NCECF 31 mars 2017 12 mois	Ajustements liés à la période allant du 1er janv. 2017 au 31 mars 2017[a)]	Ajustements liés à la période allant du 12 janv. 2016 au 31 mars 2016[a)]	Rapprochement avec les IFRS[b)]	Ajustements de présentation[c)]	**Données historiques consolidées ajustées de LBMT selon les IFRS 31 décembre 2016 12 mois**
Produits	107 894	(37 558)	11 250	–	476[4), 6)]	**82 062**
Coût des ventes	93 628	(32 305)	10 215	–	1 642[5), 6)]	**73 180**
Marge brute	14 266	(5 253)	1 035	–	(1 166)	**8 882**
Charges administratives et de vente	7 842	(2 628)	702	135[(1)]	3 214[5), 6), 7), 8)]	**9 265**
Frais de distribution	–	–	–	–	826[4), 6)]	**826**
Coûts liés aux regroupements d'entreprises	1 495	(521)	1 493	35[(2)]	(2 502)[7)]	**–**
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 713	(1 218)	597	–	(2 092)[5)]	**–**
Charges financières	3 457	(972)	417	12[(3)]	(2 914)[8)]	**–**
Profit résultant d'un regroupement d'entreprises	(4 921)	–	–	–	–	**(4 921)**
	10 586	(5 339)	3 209	182	(3 468)	**5 170**
Résultat des activités d'exploitation	3 680	86	(2 174)	(182)	2 302	**3 712**
Produits financiers	–	–	–	–	(26)[8)]	**(26)**
Charges financières	–	–	–	–	2 328[8)]	**2 328**
Charges financières nettes	–	–	–	–	2 302	**2 302**
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 680	86	(2 174)	(182)	–	**1 410**
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat						
Exigible	1 047	(490)	(76)	–	–	**481**
Différé	(581)	196	(152)	–	–	**(537)**
	466	(294)	(228)	–	–	**(56)**
Bénéfice net (perte nette)	3 214	380	(1 946)	(182)	–	**1 466**

a) Afin de tenir compte des ajustements afin d'obtenir les résultats au 31 décembre 2016 et pour la période close à cette date et que cette période soit d'environ onze mois. Nous avons utilisé les états financiers consolidés audités de LBMT pour l'exercice clos le 31 mars 2017, lesquels ont été ajustés en éliminant les données des états financiers consolidés non audités pour le trimestre clos le 31 mars 2017 et en ajoutant les données de la période de 80 jours close le 31 mars 2016.

b) Les états financiers audités de LBMT sont préparés conformément aux NCECF. Étant donné que les états financiers de RSI sont préparés conformément aux IFRS, des ajustements ont été apportés aux états financiers audités de LBMT aux fins de comparaison.

c) Afin de reclasser des postes des états consolidés historiques des résultats de LBMT dans l'état consolidé historique du résultat net de RSI.

1) Conformément aux NCECF, le coût de la rémunération fondée sur des actions, qui se chiffrait à 104 $ au 31 mars 2017, a été porté directement au résultat net sur la période d'acquisition des droits, un crédit correspondant ayant été imputé au surplus d'apport. Conformément aux IFRS, le coût de la rémunération fondée sur des actions, qui se chiffrait à 284 $ au 31 mars 2017, a été passé en charges en fonction d'une acquisition des droits graduelle et le crédit correspondant a été comptabilisé en tant que passif. Étant donné que cet ajustement selon les IFRS vise l'exercice clos le 31 décembre 2016, seulement neuf mois de l'ajustement ont été pris en considération.

2) Tient compte d'un ajustement selon les IFRS se rapportant à une contrepartie conditionnelle comptabilisée comme un actif ou un passif dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui est réévaluée à la juste valeur lorsqu'on est fixé quant à la réalisation ou non de la condition, et le profit ou la perte qui en découle, le cas échéant, est alors comptabilisé en résultat net, conformément aux NCECF. Conformément aux IFRS, la contrepartie conditionnelle se rapportant à un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information, les variations

de la juste valeur étant portées en résultat net. Par suite de sa réévaluation, la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle se rapportant à un regroupement d'entreprises a été accrue de 35 $.

3) Conformément aux NCECF, les frais de financement sont présentés en réduction de la dette et évalués par la suite au coût après amortissement selon le mode linéaire; l'amortissement des frais de financement au 31 mars 2017 se chiffrait à 145 $. Conformément aux IFRS, les frais de financement sont présentés en réduction de la dette et mesurés par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; l'amortissement des frais de financement au 31 mars 2017 se chiffrait à 160 $, donnant lieu à un écart de 15 $. Étant donné que cet ajustement selon les IFRS vise l'exercice clos le 31 décembre 2016, seulement neuf mois de l'ajustement ont été pris en considération.
4) Tient compte d'un reclassement des charges liées au fret dans le poste « Frais de distribution ».
5) Tient compte d'un reclassement du poste « Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels » de l'état consolidé historique des résultats de LBMT dans le poste « Coût des ventes » (en ce qui a trait à la partie se rapportant aux immobilisations corporelles) et dans le poste « Charges administratives et de vente » (en ce qui a trait à la partie se rapportant aux immobilisations incorporelles).
6) Tient compte d'un reclassement des postes des états financiers de LBMT se rapportant aux charges liées au fret et à la distribution dans le poste « Frais de distribution ».
7) Tient compte d'un reclassement du poste « Coûts liés aux regroupements d'entreprises » de l'état consolidé historique des résultats de LBMT dans le poste « Charges administratives et de vente ».
8) Tient compte d'un reclassement du poste « Charges financières » de l'état consolidé historique des résultats de LBMT dans les postes « Charges financières », « Produits financiers » et « Charges administratives et de vente ».